

Communiqué de presse

Berne, le 16 mai 2018

La valeur des PME : résolution usam pour la liberté entrepreneuriale

Candidat à sa réélection à la présidence de l'Union suisse des arts et métiers usam pour une nouvelle période de deux ans, Jean-François Rime, dans son allocution devant le Congrès suisse des arts et métiers, a mis en évidence la capacité de la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse à faire aboutir des référendums et à mener des campagnes. Comme l'a expliqué le conseiller national UDC, l'usam a remporté de grands succès, en particulier dans son domaine clé, où elle exige la réduction des coûts réglementaires. Pour pouvoir continuer à créer de la valeur en dépit d'une concurrence acharnée, les PME doivent disposer de liberté entrepreneuriale. L'usam a présenté au Congrès une résolution dans ce sens pour adoption.

« Au cours des dernières années, nous avons réussi à imposer et à renforcer les intérêts des PME au moyen de référendums et de campagnes de vote. Nous sommes en mesure non seulement de défendre les intérêts des PME, mais également de les imposer », a insisté Jean-François Rime. Le président a en outre relevé le fait que l'usam a également réussi à faire inscrire son domaine clé, à savoir la réduction des normes et prescriptions législatives, à l'agenda politique – ce dont témoignent plus de 50 interventions parlementaires. « Bien que soumises à une concurrence acharnée, les PME ont néanmoins su s'affirmer dans cet environnement difficile », a-t-il encore précisé, ajoutant « qu'elles misent sur l'innovation et la création de valeur par leurs propres forces. Et plus grande est la liberté d'entreprise dont elles disposent, plus les PME créent de valeur. »

Pour maintenir et renforcer cette liberté d'entreprise et par là même la valeur des PME, l'usam exige – sous la forme d'une résolution :

- la réduction des coûts réglementaires, un frein efficace à l'introduction de nouvelles réglementations,
- une formation professionnelle gage d'employabilité,
- un assouplissement du marché du travail et la stabilisation des dépenses des assurances sociales,
- le développement du libre-échange,
- une politique financière et fiscale plus rigoureuse.

La résolution et les exigences formulées correspondent à la stratégie et aux grands axes politiques de l'usam pour les années 2018-2022, qui ont été adoptés par la Chambre suisse des arts et métiers et ont fait l'objet d'une présentation multimédia lors du Congrès.

La participation du conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères **Ignazio Cassis** a marqué l'un des temps forts du Congrès. Dans son allocution, l'ancien membre du Comité de SWISS LABEL – organisation affiliée à l'usam – a souligné qu'un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE assure la sécurité du droit, garantit la prévisibilité et étend l'accès au marché pour les entreprises – tous ces éléments étant dans l'intérêt de la Suisse.

Le Congrès suisse des arts et métiers a, par ailleurs, élu les membres de la Chambre suisse des arts et métiers ; parlement de l'Union suisse des arts et métiers, la Chambre détermine notamment les consignes de vote de l'usam.

Renseignements complémentaires

Jean-François Rime, président, tél. 026 919 82 82, mobile 079 230 24 03

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.

Präsidialreferat Jean-François Rime Gewerbekongress 2018

Sehr geehrte Damen und Herren
Sehr geehrte Delegierte und Gäste
Sehr geehrte Unternehmerinnen und Unternehmer

Ich begrüsse Sie herzlich zum Schweizerischen Gewerbekongress 2018. Ich darf hier als Präsident eines starken Schweizerischen Gewerbeverbandes sgv auftreten. Eines sgv mit rund 230 Mitgliedorganisationen, der rund 500'000 Unternehmen vertritt. Das sind 99.8 Prozent aller Unternehmen in der Schweiz. Eine grosse Zahl. Der Wert der KMU entspricht jedoch nicht nur der Masse, welche sie ausmachen. KMU schöpfen viel Wert! Sie übernehmen vielfältige Funktionen. So tragen sie einen grossen Teil des Ausbildungssystems und sorgen für einen Arbeitsmarkt, der auch ältere Arbeitnehmende beschäftigt. Mit viel Innovationskraft und Unternehmergeist schaffen KMU im internationalen Vergleich mehr Umsätze und sind zu Recht stolz auf ihren Platz in der globalen Wertschöpfungskette. Die KMU schaffen viel Wert und der sgv schafft Wert für die KMU. Der grösste Dachverband der Schweizer Wirtschaft setzt sich unermüdlich für die Verbesserung der Rahmenbedingungen der KMU ein. Und dies mit Erfolg.

Was vor 8 Jahren noch auf keiner politischen Agenda stand, ist heute in aller Munde: Die Reduktion von gesetzlichen Normen und Vorschriften. Die Kosten dieser Regulierungen betragen 10 % des Bruttoinlandproduktes. Diese enorme Zahl wurde durch eine Studie und umfangreiche Grundlagenarbeiten des sgv nachgewiesen. Diese Kosten verhindern nachhaltiges Wachstum, gefährden Arbeitsplätze. Sie missachten den unverzichtbaren, gesellschaftspolitischen Beitrag, den die KMU Tag für Tag leisten. Auf Grund dieser Erkenntnis hat der **Schweizerische Gewerbekongress 2010 in Lugano eine Resolution verabschiedet**, mit der der Abbau drückender Regulierungskosten der KMU verlangt wird. Konkret wurden folgende sechs Forderungen aufgestellt:

- Die Reduktion der Regulierungskosten um netto 20 %, beziehungsweise um 10 Milliarden Franken bis 2018.
- Die systematische Messung der gesamten Regulierungskosten.
- Die systematische Erfassung *neuer* Regulierungskosten.
- Eine verwaltungsunabhängige KMU-Regulierungskontrollinstanz.
- Die Einführung der «Sunset Legislation» auf Bundesebene. Das heisst Gesetze und Verordnungen sind zeitlich zu limitieren.
- Und: Der Aufruf an die Kantone und Gemeinden diese Forderungen in ihrem Verantwortungsbereich ebenso umzusetzen.

*L'usam a ainsi réussi à faire inscrire son **domaine clé**, à savoir la réduction des normes et prescriptions législatives, à **l'agenda politique**. Plus de 50 interventions parlementaires témoignent de ce succès.*

Dans une première phase, le Conseil fédéral a été chargé de présenter plusieurs rapports visant à sensibiliser davantage les autorités et l'administration aux problèmes posés par une densité normative en constante augmentation. Ces rapports confirment le fait que les réglementations étatiques engendrent d'énormes coûts. Le Conseil fédéral a ainsi été amené à formuler ses propres propositions de réduction des coûts réglementaires. Certaines de ces propositions ont déjà abouti à des applications pratiques, d'autres sont en cours de mise en œuvre.

Dans une seconde phase, soit à partir de 2015, des interventions ont demandé l'instauration de barrières institutionnelles visant à limiter les nouvelles réglementations à l'essentiel et à supprimer en

parallèle certaines réglementations existantes. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé le rejet de toutes ces interventions, le Parlement les a, lui, adoptées dans la plupart des cas.

Auch wenn die abschliessende Behandlung einiger weiterer Vorstösse noch aussteht, kann doch klar festgehalten werden: Es sind bereits spürbare Verbesserungen erzielt worden. Die Einführung einer Regulierungskosten-Messstelle zwingt Regierung, Parlament und Verwaltung sich bei jeder einzelnen Vorlage viel bewusster mit den ausgelösten Kosten auseinander zu setzen. Wichtig ist nun, dass nach der Regulierungskosten-Messstelle auch noch eine eigentliche Regulierungskostenbremse eingeführt wird. Die Chancen hierzu stehen gut: Die entsprechende Motion ist im Nationalrat bereits überwiesen worden.

Erfolge kann der sgv auch in der **Altersvorsorge 2020** vorweisen. Im vergangenen Jahr führte der sgv die Kampagne gegen die Altersreform an. Die Ablehnung dieser Reform an der Urne war ein Ja zu echten Reformen. Reformen, welche zum Beispiel einen Interventionsmechanismus bringen müssen, um die Überschuldung des öffentlichen Rentensystems zu verhindern. Volk und Stände haben sich klar gegen die massive Erhöhung der Mehrwertsteuersätze ausgesprochen. Ebenso lehnten sie eine Rentenerhöhung um 70 Franken ab.

Bloss sechs Monate später schlägt der Bundesrat in einer neuen Vorlage dessen ungeachtet erneut eine Erhöhung der Mehrwertsteuersätze um satte 1,7 % vor. Das ist schwer nachvollziehbar und lässt Fragen offen. Nimmt der Bundesrat nicht noch selber substantielle Korrekturen vor, muss dies das Parlament nachholen. Sonst droht der AHV-Reform ein erneutes Fiasko.

Pour l'Union suisse des arts et métiers, il est important que la réforme de l'AVS respecte le principe de la symétrie des sacrifices. En contrepartie du relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, l'usam est prête à accepter une hausse de 0,6% de la TVA. Mais il n'est pas possible d'en demander davantage à l'économie ni aux consommateurs. Le préjudice causé à la place industrielle suisse et les pertes en termes de prospérité seraient trop importants. L'usam se prononce depuis longtemps pour une réforme rapide et sobre de l'AVS, qui se concentre sur les éléments indispensables et permette de stabiliser les finances de l'AVS pour cinq ans au moins.

Uneinig mit dem Bundesrat ist der sgv auch mit der von ihm vorgeschlagenen Stossrichtung beim BVG-Kapitalvorbezug. Besonders störend ist für uns, dass es nicht mehr möglich sein soll, BVG-Gelder für die Gründung eines Jungunternehmens einzusetzen. Der Bundesrat sagt, dass es genügend andere Möglichkeiten gebe, um sich Risikokapital zu beschaffen. Das ist falsch. Die Banken stellen in der Regel erst dann Kapital zur Verfügung, wenn ein Unternehmen bereits erfolgreich läuft. Für den eigentlichen Start braucht es andere Quellen. Gerade im Handwerk hätten viele heute erfolgreiche Unternehmer gar nie starten können, wenn man ihnen nicht erlaubt hätte, BVG-Gelder einzusetzen.

Abgesehen vom BVG-Kapitalvorbezug ist es hingegen klar, dass das BVG grundsätzlich reformiert werden muss. Um es deutlich zu sagen: der Umwandlungssatz von 6.8 % macht Rentenversprechen, die mit Blick auf die Finanzmärkte heute nicht mehr gehalten werden können. Hier braucht es Korrekturen. Der sgv unterstützt dabei den Bundesrat, echte und weiterführende Reformvorschläge in sozialpartnerschaftlichen Gesprächen zu suchen. Der sgv steht zu diesem sozialpartnerschaftlichen Weg.

Als unausgewogen und insbesondere KMU-unfreundlich beurteilt der sgv auch die aktuelle **Steuer-vorlage 17**. Die Vorlage sieht nur gerade zwei Gegenfinanzierungsmassnahmen vor: Erstens die Erhöhung der Teilbesteuerung von Dividenden auf Bundes- und Kantonsebene auf mindestens 70 %. Und zweitens die Erhöhung der Familienzulagen. Beide benachteiligen in besonderem Masse die KMU und die Mittelschicht. Der sgv lehnt deshalb diese Massnahmen, die auf dem Rücken der KMU erfolgen, kategorisch ab. Wir fordern die Beibehaltung eines einfachen Steuersystems und niedriger Steuersätze. So wie dies die Unternehmenssteuerreform II seit 2009 für die KMU gewährleistet. Die Steuervorlage 17 stärkt im Wesentlichen die Steuerkonditionen von Unternehmen, die von

steuerlichen Spezialregelungen profitieren. Es ist also mehr als legitim, dass in erster Linie diese Unternehmen in die Pflicht genommen werden.

Dass die Steuervorlage 17 die Kantone zwingt sich den auf Bundesebene getroffenen Entscheidungen zu beugen, missachtet ihre finanzielle und steuerliche Autonomie. Der sgv verurteilt diesen Eingriff in den Föderalismus, einem der bewährten Pfeiler des Schweizerischen Bundesstaates.

Vor diesem Hintergrund ist auch die **Aussenwirtschaftspolitik** zu sehen. Sowohl Freihandelsabkommen, die den weltweiten Handel absichern, als auch bilaterale Verträge mit der EU sind wichtig. Die Rahmenbedingungen müssen den Marktzugang weltweit und auch zur EU sicherstellen. So können Schweizer Unternehmen weiterhin eine Vorreiterrolle in der globalen Wertschöpfung spielen.

Marktzugänge dürfen aber nicht mit regulatorischen Belastungen erkaufte werden. Dynamische, automatische oder ähnliche Formen der Rechtsübernahme, ob allgemein oder von der EU, sind abzulehnen. Die Schweiz muss die Hoheit ihrer direkt-demokratischen Institutionen in der Rechtssetzung stärken. Vorteile von neuen Marktzugängen sind gegen allfällig neue regulatorische Belastungen abzuwägen.

Wie erfolgreich und dynamisch sich Freihandelsabkommen entwickeln, zeigt beispielsweise das bilaterale Abkommen der Schweiz mit China. Die gegenseitigen Wirtschaftsbeziehungen haben sich stark entwickelt und intensiviert. Gleiches erwarten wir auch mit Blick auf die Verhandlungen mit Mercosur – dem Wirtschaftsraum Südamerikas.

Der sgv unterstützt deshalb die Weiterentwicklung solcher Freihandelsabkommen. Der freie Handel mit Staaten und Wirtschaftsräumen ausserhalb der EU vermindert das Klumpenrisiko unserer Wirtschaft. Der sgv setzt sich für die Freihandelsabkommen ein und wird gehört.

*L'usam sait également faire entendre sa voix lorsqu'il s'agit de renforcer la **formation professionnelle supérieure**, domaine dans lequel elle joue aussi un rôle de leader. C'est grâce à elle que l'équivalence des formations professionnelles et académiques a été reconnue et inscrite en 2006 dans la Constitution fédérale. Depuis, l'usam se bat sans répit pour la mise en pratique effective de cette équivalence dans la politique de la formation professionnelle. L'usam a obtenu que le message FRI 2017-2020 (Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020) garantisse explicitement un crédit quadriennal de 365 millions de francs destiné à la formation professionnelle supérieure. Ce succès, l'usam l'a obtenu après plusieurs tentatives, qui l'ont notamment opposée à d'autres représentants des employeurs. Et l'usam a également obtenu que ce montant ne subisse aucune réduction, en dépit du programme d'économies de la Confédération.*

Wie stark die Durchsetzungskraft des sgv als grösster Wirtschaftsdachverband ist, zeigt nicht zuletzt seine **Referendumsfähigkeit**. Mit der erfolgreichen Ergreifung des Referendums gegen die missratene Revision des Raumplanungsgesetzes und gegen die neue Billag-Mediensteuer hat der sgv seine Referendumskraft eindrücklich unter Beweis gestellt – und dies notabene ohne die Unterstützung von weiteren Dachverbänden der Wirtschaft.

Der sgv ist auch erfolgreicher **Kampagnenführer**. Die wichtigen Ablehnungen der 1:12-Initiative der Jungsozialisten, der Mindestlohn-Initiative, der Initiative zur Abschaffung der Pauschalbesteuerung oder der Erbschaftssteuer-Initiative und natürlich die letztjährige erfolgreiche Kampagne gegen die Altersvorsorge 2020 zeugen klar davon. Der grösste Dachverband der Wirtschaft setzte sich aber auch erfolgreich für Vorlagen des Bundesrates ein. So führte er die Abstimmungskampagne für den Bau einer zweiten Strassenröhre am Gotthard und setzte sich für das Energiegesetz als Teil der Energiestrategie 2050 ein.

Und auch wenn Kampagnen schliesslich an der Urne nicht zum Abstimmungssieg führen. Die Abstimmung im März um die Billag-Mediensteuer hat gezeigt: Die vom sgv angestossene und zuvor

festgefahrene, ja sogar geflissentlich unter den Teppich gekehrte Diskussion um die Finanzierung und Ausgestaltung des Service Public bei der SRG hat Einmaliges erbracht. Die Abstimmungsgewinner haben unverzüglich, das heisst noch am Abstimmungssonntag selber, weitreichende Spar- und Reformmassnahmen angekündigt. Es bleibt nun an der Politik und der Verwaltung zu überprüfen, ob diesen Ankündigungen auch Folge geleistet wird.

Ich möchte als Präsident des sgv unterstreichen, dass innerhalb des sgv zu allen politischen Geschäften die Diskussionen offen, **parteilich neutral und den Interessen der KMU verpflichtet**, geführt werden. Das haben die jüngsten Diskussionen in unseren Gremien, der Gewerbekammer und dem Vorstand zu den Dossiers No Billag aber auch der Altersreform 2020 oder der Energiestrategie 2050 klar bewiesen. Dass nicht immer Einstimmigkeit gegeben ist, entspricht dem demokratischen Grundprinzip der Meinungsfreiheit. Für den führenden Wirtschaftsverband mit seiner Grösse und Heterogenität ist dies normal bzw. Tagesgeschäft.

*Et j'en arrive maintenant à la conclusion. Les PME sont confrontées à une **rude concurrence**. Mais elles réussissent à s'affirmer dans ce contexte difficile : en misant sur l'innovation et sur la création de valeur par leurs propres forces. **Et plus grande est la liberté d'entreprise dont elles disposent, plus elles créent de valeur.***

Je vous invite, Mesdames et Messieurs – et avec vous, toutes les organisations membres de l'usam – à continuer de créer solidairement et résolument de la valeur pour les PME. Comme par le passé, nous n'hésiterons pas, à l'avenir également, à saisir le référendum et à faire campagne contre les projets touchant nos dossiers clés et dirigés contre les intérêts des PME.

Das ist nur deshalb möglich, weil Sie – liebe Unternehmerinnen und Unternehmer – in Ihren Branchenorganisationen, in den Kantonalen Gewerbeverbänden und insbesondere auch lokal in den Gewerbevereinen, Tag für Tag eine unverzichtbare, grossartige Arbeit leisten. Lassen Sie uns deshalb aus Überzeugung und zum Wohl unserer KMU auch weiterhin mit geschlossener Front kämpfen für eine Wirtschaftsfreiheit, die diesen Namen auch verdient.

Ich danke Ihnen für Ihre wertvolle Arbeit und Unterstützung in unserem Engagement für den Wert der KMU. Mein ganz spezieller Dank geht an alle Verbandsmitglieder und zahlreichen Gewerbevereine, welche unsere Arbeit erst ermöglichen. Für euch sind wir, ist der sgv da und schafft Wert. Wir und die KMU gehen stark in die Zukunft und nehmen die kommenden Herausforderungen an.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und wünsche Ihnen einen interessanten und erfolgreichen Kongress.

Résolution « Les PME créent de la valeur »

Adoptée lors du Congrès suisse des arts et métiers tenu le 16 mai 2018 à Berne

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Les PME créent de la valeur: elles génèrent 60% de la création de valeur de la Suisse, 70% des emplois et offrent plus de deux tiers des places d'apprentissage. En outre, les PME s'engagent auprès du grand public, en politique, dans des associations, dans le domaine social et dans des activités caritatives. Les PME forment le trait d'union entre économie et société. Epine dorsale de l'économie, les PME font partie des principaux moteurs de productivité et de prospérité individuelle.

Les PME font face à une concurrence acharnée. Dans ce contexte difficile, elles s'affirment largement sans soutien étatique et, pour la majorité d'entre elles, sans subvention. Elles misent au contraire sur l'innovation et la création de valeur par leurs propres forces. Et ce aussi en période de récession, où elles jouent un rôle de tampon conjoncturel et garantissent l'emploi. L'âge moyen de leurs collaborateurs est de 50 ans. Les PME fournissent donc une contribution sociopolitique essentielle.

Plus les PME bénéficient d'une grande liberté entrepreneuriale, plus elles créent de valeur: seul l'aménagement constant de conditions-cadre optimales et l'allègement des charges administratives leur permettent de contribuer à la stabilité et à la création de valeur. Fort de ce constat, le Congrès suisse des arts et métiers formule les exigences suivantes:

- **Réduction des coûts réglementaires et frein efficace à l'introduction de nouvelles réglementations:** les coûts réglementaires atteignent 10% du PIB par an – soit plus de 60 milliards actuellement. La réduction des coûts réglementaires inutiles permet aux entreprises de croître par leurs propres forces. Afin que les PME créent encore plus de valeur.
- **Formation professionnelle gage d'employabilité:** la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et une formation professionnelle continue régulière permettent de rester sur le marché du travail durant toute la vie active. Pour faire face aux innovations technologiques et sociétales, le primat de l'économie s'impose en matière de politique de la formation. Afin que les PME créent encore plus de valeur.
- **Assouplissement du marché du travail et stabilisation des dépenses des assurances sociales:** le droit du travail et le droit du contrat de travail doivent être adaptés aux formes actuelles et futures du monde du travail. Les prestations des assurances sociales doivent être systématiquement axées sur les moyens disponibles et garanties par des freins à l'endettement. Afin que les PME créent encore plus de valeur.
- **Développement du libre-échange:** pour conserver sa place de leader en matière d'innovation, la Suisse doit rester ouverte aux nouveaux modèles d'affaire – notamment par la numérisation, la durabilité ou les sciences de la vie. L'accès au marché de l'UE et le libre-échange mondial d'égal à égal boostent la compétitivité des PME suisses. Afin que les PME créent encore plus de valeur.
- **Politique financière et fiscale plus rigoureuse:** le frein à l'endettement, recette du succès de la Suisse, doit continuer de s'appliquer sans restrictions. Et la charge fiscale des entreprises doit être réduite. Afin que les PME créent encore plus de valeur.

Berne, le 16 mai 2018

Deutsche Fassung auf der Rückseite

Stratégie et grands axes politiques 2018 – 2022

Stratégie usam 2018

1 Profil

- L'Union suisse des arts et métiers usam est l'organisation nationale de défense des intérêts des PME et des indépendants. Elle est indépendante des partis politiques.
- L'usam, en sa qualité d'organisation faîtière de l'économie suisse, représente les intérêts stratégiques communs de ses associations et organisations membres et favorise la cohésion et la collaboration avec et entre elles. Organisée en unions cantonales et en sections régionales et locales, elle reflète la structure fédéraliste de la Suisse.
- L'usam s'engage en faveur des plus de 500 000 PME que compte la Suisse, organisées pour la majeure partie d'entre elles en plus de 220 associations professionnelles, organisations de branche et communautés d'intérêts ainsi qu'en 26 unions cantonales.
- L'usam assume le rôle moteur dans la formulation des conditions-cadre politiques et économiques favorisant la compétitivité et la croissance de l'économie suisse. Elle s'emploie à promouvoir la liberté économique, la responsabilité individuelle ainsi que la garantie de la propriété et s'engage pour un État svelte et efficace.
- L'usam est l'interlocutrice et l'alliée d'organisations proches défendant les mêmes valeurs et poursuivant les mêmes buts ainsi qu'une interlocutrice et un partenaire clé des autorités, des parlementaires et de l'administration. Elle collabore également avec des acteurs européens et mondiaux.

2 Principes directeurs

- L'Union suisse des arts et métiers usam, en sa qualité de plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, est l'organisation dirigeante et représentative des PME en Suisse.
- L'usam constitue une force politique au niveau fédéral et s'engage en conséquence sur les questions y relatives.
- L'usam axe son action sur des principes éthiques et poursuit une politique favorisant la liberté économique, ouverte sur le monde et respectueuse du développement durable.
- L'usam formule, au niveau national, les objectifs de politique économique, budgétaire et sociale à moyen et long termes visant à assurer ainsi qu'à promouvoir une politique économique concurrentielle pour les PME. La suppression des réglementations qui chargent les PME de manière excessive constitue en l'occurrence un objectif central. L'usam met rapidement à disposition les bases et ressources nécessaires à la formation de l'opinion politique ainsi qu'à l'ancrage et à l'application concrète des objectifs stratégiques. L'usam, en collaboration avec ses membres, occupe une place de leader dans les domaines pertinents pour les PME.

- L'usam met sa force politique à disposition des organisations cantonales, des associations professionnelles et des organisations de branche qui lui sont affiliées pour défendre les intérêts de politique économique communs. Se fondant sur sa stratégie, elle représente les intérêts sectoriels de ses membres et les soutient dans l'accomplissement de leurs tâches. Elle tient également compte des intérêts des femmes PME dans ses positions.
- L'usam établit des collaborations et des alliances économiques et politiques dans le but d'atteindre les objectifs et mesures décidées. Elle est en prise directe avec l'actualité politique.

3 Buts

L'Union suisse des arts et métiers usam veut :

- consolider sa position reconnue d'organisation faîtière de l'économie suisse dirigeante, représentative et indépendante en faveur des PME ;
- revendiquer et occuper de manière crédible la place de leader dans les domaines importants pour les PME que sont la place scientifique, industrielle et financière ainsi que dans le domaine de l'économie intérieure et de l'économie exportatrice ;
- garantir, sur les plans régional, national et international, sa compétence en matière d'information sur les développements économiques et les tendances à venir ;
- aménager des canaux et des réseaux institutionnels pour améliorer de manière ciblée les conditions-cadre économiques ;
- se servir de sa capacité à exercer les droits d'initiative et de référendum ;
- réunir, au niveau fédéral, des majorités parlementaires en faveur des intérêts des PME ;
- mettre en réseau et utiliser les ressources professionnelles et politiques des organisations membres et assurer une communication optimale avec lesdites organisations.

4 Domaine clé / Thèmes prioritaires

L'Union suisse des arts et métiers usam se concentre sur son domaine clé, la politique PME, et ses thèmes prioritaires. Lié à toutes les questions transversales, le domaine clé touche plusieurs thèmes et doit servir de fil rouge pour toutes les activités de l'usam. Domaine clé et thèmes prioritaires remplissent les trois critères suivants :

- pertinence pour les PME ;
- pertinence pour les organisations membres ;
- importance stratégique à moyen et long termes.

Le domaine clé et les thèmes prioritaires constituent la base des objectifs politiques à moyen terme et des objectifs annuels. Dans ces domaines, l'usam prend le leadership.

Objectifs stratégiques

Domaine clé

Politique PME : conditions-cadre optimales pour les PME

- Renforcer et étendre la liberté d'entreprise, afin que les PME puissent développer leurs potentiels sur un marché libre
- Introduire un frein aux coûts de la réglementation permettant de réduire les coûts réglementaires actuels et futurs

Thèmes prioritaires

Politique en matière de formation professionnelle

- Renforcer le système dual de la formation professionnelle à tous les niveaux et en particulier promouvoir la formation professionnelle supérieure, voie typiquement empruntée pour faire carrière à partir d'une formation professionnelle
- Renforcer les associations professionnelles, organisations du monde du travail OrTra responsables de la formation et des examens, dans le partenariat entre les différents acteurs de la formation professionnelle et assumer avec elles le leadership sur les thèmes de la formation professionnelle

Politique économique

- Renforcer et améliorer les conditions de concurrence
- Améliorer la sécurité du droit et la fiabilité de la planification moyennant un programme de bonne gouvernance économique, qui s'applique également aux entreprises étatiques et à l'agriculture

Politique énergétique et climatique

- Garantir, en tenant compte de la rentabilité, la sécurité de l'approvisionnement de toutes les entreprises en Suisse
- Réussir à imposer des instruments qui permettent d'augmenter le potentiel de rentabilité en matière d'énergie, de climat, d'environnement et de ressources

Politique en matière de mobilité et de développement territorial

- Garantir la mobilité, exiger un développement des infrastructures conforme aux besoins et combattre les réglementations visant à gérer le trafic ainsi que l'introduction de nouvelles taxes d'incitation
- Promouvoir un développement territorial qui tienne compte aussi bien des besoins de l'économie que des besoins de la population

Politique financière et fiscale

- Renforcer le frein à l'endettement en faisant preuve de discipline et de prudence budgétaires
- Diminuer la charge fiscale des PME et simplifier le système fiscal de manière significative

Politique sociale et politique du marché du travail

- Adapter systématiquement les prestations des assurances sociales aux moyens disponibles et garantir l'avenir des assurances sociales au moyen d'un frein à l'endettement au titre des dépenses
- Défendre de manière systématique la flexibilité du marché du travail et les intérêts des employeurs ainsi que flexibiliser les prescriptions en matière de droit du travail et les adapter aux futurs modes de vie

Politique PME

I. Point de la situation

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'essentiel du tissu économique suisse : selon l'Office fédéral de la statistique, 99,8% de toutes les entreprises sont des PME comptant moins de 250 travailleurs, 88% d'entre elles occupent même moins de 10 collaborateurs. Ces entreprises offrent environ 70% de tous les emplois en Suisse. Plus de 80% des apprentis sont formés dans des PME artisanales. Globalement, les PME contribuent pour 60% à la création de richesse en Suisse. Un tiers des PME réalisent une partie considérable de leur chiffre d'affaires dans le cadre de relations internationales.

Les PME sont soumises à une forte concurrence nationale et internationale. De par leur taille, elles présentent des atouts considérables. Leur flexibilité, leur engagement, leur proximité au client, leur expertise ou encore leurs processus décisionnels sont autant d'avantages qui leur permettent d'innover et de s'imposer sur le marché sans soutien étatique ni subventions. La mise en réseau du savoir-faire caractérise l'écosystème de nos PME et donc de notre économie.

Bien qu'ils reconnaissent volontiers l'importance des PME, responsables et décideurs ne font guère suivre leurs déclarations d'actes politiques. Au contraire, la densité normative s'accroît à tous les niveaux, engendrant au final des charges administratives pour les PME. Les coûts réglementaires correspondent à environ 10% du PIB, soit plus de 60 milliards de francs pour 2016. Des chiffres que le Conseil fédéral confirme lui aussi. Pour stopper ou du moins ralentir la croissance des coûts réglementaires, il faut pouvoir mesurer les coûts induits par la réglementation. Connaître les impacts de la réglementation permet de décider sur le plan politique des moyens d'action pour baisser ou stopper les coûts réglementaires ainsi qu'empêcher l'apparition de nouveaux coûts. Il s'agit donc de réduire les coûts réglementaires injustifiés, tant existants que futurs.

II. Conséquences pour les PME

L'usam plaide en faveur d'une économie libérale et s'engage pour une politique économique fondée sur la concurrence et la responsabilité – ce afin d'accroître l'efficacité, de stimuler l'innovation et de récompenser la prise de risque et l'esprit d'entreprise.

Les coûts réglementaires se répercutent directement sur les postes de coûts fixes d'une entreprise. Ils accaparent des forces entrepreneuriales à des tâches improductives. Les coûts réglementaires ont donc un impact direct sur le PIB. Les entreprises ne peuvent exercer aucune influence sur ces coûts et n'ont souvent pas la possibilité de les compenser en économisant dans d'autres domaines. Ainsi, plus les coûts réglementaires sont élevés, plus la productivité et la compétitivité des entreprises reculent. Ce qui se répercute aussi sur le maintien et la création d'emplois. La réduction et le contrôle strict des futurs coûts de la réglementation libèrent des forces entrepreneuriales et équivalent à un programme de croissance.

La même logique appliquée avec succès au frein à l'endettement peut être transposée sur les coûts réglementaires. Concrètement, l'usam exige l'introduction d'un frein aux coûts de la réglementation comportant trois piliers.

Le premier pilier consiste à réduire les coûts inutiles de réglementations existantes. Le Conseil fédéral a en l'occurrence lui-même défini des mesures, qu'il doit maintenant mettre en œuvre.

Le deuxième pilier doit empêcher l'apparition de coûts réglementaires futurs induits par de nouveaux projets législatifs. Ce deuxième pilier se compose de trois volets :

- a. Ratio legis et analyse d'impact de la réglementation (AIR) : pour tous les projets, la ratio legis – soit la raison d'être d'une norme – et l'évaluation des conséquences de la réglementation doivent être communiquées au stade de l'élaboration. L'institution de l'organe indépendant permettrait de réduire les

futurs coûts réglementaires. L'approche est, dans ce cas, de nature économique, puisqu'il s'agit d'investir aujourd'hui dans un organe qui engendrera d'énormes économies à l'avenir.

- b. « Etiquette de prix » : afin que le Parlement puisse délibérer en toute connaissance de cause sur des projets, il convient d'indiquer, par un chiffre (brut), à combien s'élèvent les coûts réglementaires de chaque nouveau projet. Aujourd'hui, l'évaluation des coûts de la réglementation ressemble plus à une description supplémentaire de l'utilité subjective d'une norme, ce qui revient à justifier lesdits coûts, au lieu de les indiquer clairement.
- c. Processus parlementaire dans le traitement des coûts réglementaires : l'adoption de nouveaux projets doit être soumise à la majorité absolue lors du vote final par les Chambres (sur le même modèle que celui du frein à l'endettement).

Le troisième pilier consiste à endiguer les facteurs de coûts réglementaires. Au nombre de ces facteurs s'inscrivent la taille de l'appareil étatique ou les tâches effectuées à double entre la Confédération, les cantons et les communes. Il convient notamment ici de respecter et de renforcer les principes du fédéralisme et de la subsidiarité.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam poursuit une ligne politique visant la libre concurrence pour les PME et plaçant l'État dans un rôle subsidiaire.
- Croissance économique induite par la réduction des coûts réglementaires inutiles.
- Introduction d'un frein aux coûts de la réglementation fondé sur un modèle à trois piliers.

Politique en matière de formation professionnelle

I. Point de la situation

Voilà quelques années encore, le nombre de jeunes fréquentant l'école obligatoire diminuait. Depuis 2004, le nombre des naissances augmente à nouveau. L'Office fédéral de la statistique OFS s'attend ainsi à ce que dès 2017 le nombre d'élèves de tous les degrés de l'école obligatoire (primaire et secondaire I) s'inscrive à la hausse pour une dizaine d'années en tout cas. Après avoir atteint un minimum, les effectifs du degré secondaire I sont repartis à la hausse en 2016.

Le nombre de titres décernés au terme de la formation professionnelle initiale (CFC et AFP), quelque 80 000 par année, relativement stable depuis 2011, va diminuer d'environ 4% jusqu'en 2020, avant d'augmenter à nouveau de 2% jusqu'en 2025. Le nombre de certificats de maturité professionnelle, quelque 14 000 par année, devrait d'ici là rester stable. Le nombre de certificats de maturité gymnasiale devrait en revanche, selon l'OFS, augmenter d'environ 5% pour s'établir à 20 000 en 2025.

Au niveau tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure), la proportion de personnes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans la population de 25 à 64 ans va encore nettement progresser. Le nombre de diplômés délivrés dans la formation professionnelle supérieure, voie typiquement empruntée pour faire carrière à partir d'une formation professionnelle, correspond au nombre de diplômés délivrés par les hautes écoles.

Le système dual de formation professionnelle fait ses preuves dans la collaboration entre l'économie et la formation : l'économie détermine le contenu de ce qui doit être enseigné et appris, afin que les nouveaux diplômés aient un profil adapté au marché du travail. D'une part, notre système de formation, souple et perméable, garantit la formation scolaire et permet de disposer d'un pôle de recherche suisse de renom ; d'autre part, la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la maturité professionnelle, qui donne accès au système des hautes écoles, permettent, depuis de nombreuses années, de maintenir le taux de chômage des jeunes à un faible niveau et la compétitivité de l'économie suisse à un niveau élevé.

Formalisme excessif, bureaucratie mais aussi manque de collaboration et de compréhension mutuelle pèsent sur le partenariat. Les organisations du monde du travail risquent notamment de ne plus pouvoir influencer sur l'aménagement de leurs profils professionnels, avec pour conséquence la non-garantie de l'employabilité, dont l'importance est pourtant essentielle. Par ailleurs, force est de constater que les autorités considèrent les organisations du monde du travail responsables de la formation et des examens de moins en moins comme des partenaires égaux dans leur degré d'importance, de compétence et de responsabilité, mais qu'elles en font au contraire de plus en plus leurs « assistantes exécutives ».

Dans ce contexte, l'usam se bat donc sur tous les fronts en faveur de la valorisation de l'apprentissage dual et s'engage avec vigueur pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel reconnaissant l'équivalence des formations académiques et professionnelles. Au niveau politique, elle s'est ainsi battue avec succès pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure. La reconnaissance des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs, réclamée durant des années, a été inscrite dans la loi et un soutien financier est désormais prévu dans le crédit-cadre de la Confédération pour la période 2017-2020. La mise en œuvre du nouveau système de financement constitue néanmoins un immense défi, qu'il faudra relever de la manière la moins bureaucratique possible.

II. Conséquences pour les PME

Les perspectives le montrent : les prestataires de la formation professionnelle au niveau de l'apprentissage dual devront se battre pour attirer les jeunes et être en mesure de pourvoir les places d'apprentissage. La formation professionnelle supérieure, principale voie de formation continue et de carrière, doit elle aussi s'imposer face à une forte concurrence afin que le personnel qualifié reste dans les PME. L'accès aux hautes écoles spécialisées passe en principe par un apprentissage conclu avec l'obtention d'une

maturité professionnelle. On remarque toutefois qu'un nombre croissant de titulaires d'une maturité gymnasiale accèdent aux hautes écoles spécialisées en bénéficiant d'une expérience du monde du travail d'une année, voire directement.

Dans le domaine des hautes écoles, si les organisations économiques sont certes représentées dans les organes, force est cependant de constater que là aussi la lutte pour la reconnaissance de l'équivalence des formations académiques et professionnelles n'est de loin pas gagnée. Ainsi, l'accès à toutes les hautes écoles doit être ouvert aux titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure et la pratique professionnelle doit être exigée avec la plus grande vigueur en ce qui concerne l'accès des titulaires d'une maturité gymnasiale aux hautes écoles spécialisées.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Au niveau de la transition de l'école obligatoire au secondaire II, il convient de renforcer la préparation obligatoire au choix d'une profession. Celle-ci doit se baser sur les profils d'exigences lancés par l'usam pour faciliter le processus du choix dans 250 professions.
- L'employabilité et le maintien de l'employabilité sont l'objectif principal de la formation professionnelle. Les organisations du monde du travail OrTra assument leur rôle d'organismes responsables de la formation et des examens et sont respectées par la Confédération et les cantons en tant que partenaire à part entière.
- Au niveau de la formation professionnelle supérieure, le nouveau système de financement des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs doit être aménagé de manière simple et non bureaucratique. L'usam veut obtenir que les diplômes soient intitulés conformément au niveau équivalent dans le cadre national des certifications de la formation professionnelle.
- Dans l'espace suisse des hautes écoles, la perméabilité entre hautes écoles et formation professionnelle supérieure doit être encore améliorée. L'usam exige que les compétences préalablement acquises soient mutuellement reconnues. En l'occurrence, la dénomination « école supérieure » doit être protégée. Par ailleurs, l'expérience du monde du travail doit être un critère impératif pour l'admission aux hautes écoles spécialisées des titulaires d'une maturité gymnasiale.

Politique économique

I. Point de la situation

Entrepreneuses et entrepreneurs ont besoin de liberté pour pouvoir diriger leurs entreprises avec succès. Liberté implique responsabilité, pour savoir faire face tant aux succès qu'aux échecs. Liberté entrepreneuriale et responsabilité entrepreneuriale s'accordent le mieux lorsque les conditions-cadre politiques, juridiques et économiques visent à garantir la plus grande concurrence possible dans un marché aussi libéral que possible. Processus de marché libéraux et compétitivité des entreprises sont les conditions préalables à l'innovation, à l'amélioration de la productivité et par là même à l'augmentation du bien-être.

La réalité actuelle de la Suisse est marquée par des interventions de l'État, le subventionnement de différentes branches et activités ainsi que par des distorsions de concurrence. Le tourisme d'achat est encouragé par le fait qu'il est exempté de la TVA. Dans divers domaines juridiques, la densité normative et les coûts réglementaires ne cessent de croître. Et c'est souvent de la survenance d'un événement particulier que découle le besoin de réglementer pour l'ensemble de l'économie – quelles qu'en soient les conséquences négatives pour les entreprises.

La réglementation croissante fausse les marchés et diminue la compétitivité du pays. D'autres distorsions de la concurrence engendrées par l'État se répercutent notamment sur le marché du travail – augmentation du secteur public sur le marché du travail de 22% en 7 ans – et dans l'inégalité de traitement entre les entreprises proches de l'État et les PME. Des tendances croissantes au cloisonnement se font de plus en plus perceptibles tant du côté de l'État que du côté des acteurs privés.

Et pourtant, la mondialisation constitue une chance pour les PME suisses. Les entreprises suisses, maillons de la chaîne de valeur, s'imposent sur les marchés mondiaux les plus divers. D'où l'importance des accords de libre-échange. Accords bilatéraux et libre circulation des personnes dans le cadre de l'Union européenne sont prioritaires. Ils garantissent aux entreprises suisses l'accès aux marchés et facilitent le recrutement de main-d'œuvre pour la place économique suisse. À l'inverse, politique industrielle et cloisonnements constituent des risques pour les PME.

II. Conséquences pour les PME

Afin d'améliorer la sécurité du droit et la fiabilité de la planification au profit de l'économie, l'usam s'engage systématiquement pour une politique économique cohérente et prévisible, axée sur le long terme. Concrètement, l'État doit revenir à ses tâches premières et se limiter à n'intervenir que là où d'autres institutions privées ne sont pas en mesure de le faire. Son rôle est subsidiaire et consiste à garantir la liberté d'entreprise laissant aux PME un maximum de latitude. Chaque entreprise évolue ensuite comme elle l'entend sur le marché libre.

Pour ce faire, un programme de bonne gouvernance économique s'impose. Il renforce et améliore les conditions de concurrence et se fonde sur la liberté d'entreprise afin que les entreprises puissent développer leurs potentiels sur le marché libre. Un tel programme profite de la même manière à toutes les entreprises, car il crée les conditions préalables à l'augmentation de la compétitivité, supprime les distorsions de concurrence et réduit les cloisonnements. Il crée également les conditions préalables à l'innovation et à l'amélioration de la productivité sans assistance extérieure.

La bonne gouvernance économique met en œuvre les principes suivants : réglementer le moins possible, mais de manière ciblée ; aménager les réglementations et interventions de l'État de manière à ce qu'elles soient si possible non spécifiques d'une branche ou d'une activité ; supprimer les mécanismes d'intervention de l'État dans l'économie ; traiter tous les acteurs de l'économie de la même manière et comme responsables de leurs actes ; limiter et supprimer des subventions ; et lorsque l'État accorde des subventions ou agit lui-même comme entreprise, veiller à ce que les entreprises du marché libre bénéficient d'une égalité de traitement.

Le programme de bonne gouvernance économique présente également une composante internationale : sont importants aussi bien les accords qui garantissent le libre-échange que les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Les conditions-cadre doivent être aménagées de manière à ce que les entreprises suisses aient accès aux marchés de l'Union européenne et à d'autres marchés. C'est ainsi qu'elles peuvent continuer à jouer un rôle de pionnières dans les chaînes de valeur mondiales. Mais les accès aux marchés ne doivent pas « s'acheter » au prix de charges réglementaires. La reprise du droit en général ou du droit européen en particulier sous une forme dynamique, automatique ou sous une forme semblable doit être refusée. La Suisse doit renforcer la souveraineté de ses institutions de la démocratie directe dans la législation. Les avantages que présente l'accès à de nouveaux marchés doivent être évalués au regard des éventuelles nouvelles charges réglementaires.

La numérisation ouvre de nombreuses perspectives à la place économique suisse ainsi qu'une liberté entrepreneuriale supplémentaire. L'État doit à cet égard créer des conditions-cadre économiques attractives. Mais renoncer à introduire des réglementations supplémentaires. Les réglementations existantes devraient être les mêmes pour tous et aussi peu nombreuses que possible.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam s'engage en faveur d'un programme de bonne gouvernance économique et d'un renforcement de la compétitivité nationale et internationale. En l'occurrence, il faut utiliser les chances qu'offrent l'innovation, la mondialisation et la numérisation.
- Favorable à une politique (économique) extérieure active et interdisciplinaire, l'usam demande la conclusion d'accords de libre-échange avec d'autres pays et le démantèlement systématique des obstacles commerciaux.
- En ce qui concerne les relations de la Suisse avec l'Union européenne, l'usam est favorable à des accords bilatéraux conclus d'égal à égal ; elle s'oppose à la reprise automatique du droit ainsi qu'à une instance juridictionnelle étrangère.
- L'usam exige la suppression des inégalités de traitement dont souffrent les PME tant face à l'agriculture que face aux entreprises proches de l'État. En matière de marchés publics également, l'État ne doit pas être autorisé à exercer sa puissance sur le marché.
- Partant du principe que les citoyennes et citoyens sont responsables, l'usam combat les interdictions de consommation et de publicité ainsi que les mesures de prévention excessives, les taxes incitatives sur la consommation et les campagnes de tutellisation.
- L'usam s'engage en faveur d'une place financière diversifiée et honnête du point de vue fiscal, efficace et tournée vers la clientèle, qui offre à l'économie des produits et financements de qualité. Pour ce faire, il faut que la réglementation soit différenciée et fondée sur des principes, qu'elle exploite de manière systématique les possibilités d'aménagement existant au niveau national et renonce au « Swiss finish ».

Politique énergétique et climatique

I. Point de la situation

L'amélioration de l'efficacité dans les quatre domaines de ce dossier – énergie, climat, environnement et ressources – constitue une impulsion de politique économique importante et positive. La Suisse a la chance unique de se positionner en tant que pays ayant une gestion efficace de l'énergie, des ressources et du climat. Cela s'accompagne de l'augmentation du degré élevé d'autosuffisance en matière d'énergie et de ressources.

Dans le domaine de l'énergie, la priorité va à la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse qui doit être à la fois économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. En l'occurrence, il s'agit aussi bien d'énergies renouvelables que d'un accès au marché si possible sans entraves pour les fournisseurs comme pour les demandeurs. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité énergétique et de garantir des infrastructures performantes pour la production et le transport de l'énergie.

Avec l'accord de Paris, la communauté internationale a convenu d'une direction commune pour mener une politique climatique coordonnée après 2020. Cet accord prévoit une série de mesures souples, parmi lesquelles figurent aussi des instruments proches du marché visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre de cet accord au niveau national intervient moyennant une loi sur le climat ou sur le CO₂.

En matière de politique de l'environnement et des ressources, en revanche, la concurrence globale pour l'accès aux ressources devrait se renforcer. Parallèlement, la Suisse dispose de bonnes conditions préalables précisément dans les domaines de la valorisation, de la récupération et du recyclage des matériaux. La politique environnementale ambitieuse de la Suisse associe faisabilité technique et économique.

Cependant, malgré ces aspects positifs, cette évolution peut être remise en cause par l'excès de réglementations, par les interventions de l'État sur les marchés (subventions ou taxes incitatives notamment) et par des cartels d'adjudications. Des prescriptions de plus en plus précises dans le domaine de l'énergie et de l'environnement engendrent par ailleurs souvent des coûts réglementaires inutiles élevés. Ces coûts pèsent sur l'économie, qui peine à tirer profit des chances qui lui sont offertes.

II. Conséquences pour les PME

Les PME doivent pouvoir accéder aux opportunités économiques issues de la coordination des politiques de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources. Cela nécessite l'aménagement de conditions-cadre souples qui créent des incitations à améliorer l'efficacité sans créer d'obstacles réglementaires.

Lorsque les PME parviennent à développer des produits commercialisables et à gagner de nouveaux marchés, toute la Suisse profite alors de la diversification intervenant aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Pour ce faire, il est bien sûr nécessaire de garantir la liberté d'entreprise et les conditions-cadre de l'économie de marché, mais aussi d'intégrer la recherche et le développement ainsi qu'une formation professionnelle de qualité, axée sur la pratique.

En matière de politique énergétique, il s'agit de renforcer la sécurité de l'approvisionnement et le degré élevé d'autosuffisance de la Suisse. Cela passe par le développement ciblé et décentralisé de systèmes intelligents aux niveaux de la production ainsi que de la distribution et de la consommation, mais aussi par la concurrence technologique. L'amélioration de l'efficacité énergétique est la manière la plus importante et la plus simple de concilier les exigences énergétiques et l'économie. Pour cela, les PME doivent cependant être traitées comme les grandes entreprises, en ce qui concerne notamment l'accès au marché libéralisé ou la possibilité d'être exonérées de taxes complémentaires.

Le parc immobilier joue un rôle essentiel. Le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique est très grand dans toute la Suisse. Dans une perspective globale prenant en compte l'ensemble de son cycle de

vie, un bâtiment peut aussi être utilisé pour produire et stocker de l'énergie. Travailler dans ce sens est une des chances les plus importantes qui s'offrent à nos PME.

L'amélioration de l'efficacité énergétique en général et du parc immobilier en particulier a des conséquences positives sur la politique climatique suisse. L'objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 d'ici à 2030 est réaliste. A la condition toutefois que la souplesse de l'accord de Paris se retrouve dans la loi suisse sur le climat ou sur le CO₂. Des mesures en Suisse et à l'étranger – notamment les possibilités de compenser les émissions en Suisse et à l'étranger – doivent demeurer. En Suisse, les entreprises doivent pouvoir s'engager plus facilement dans les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique.

La politique en matière d'environnement et de ressources doit elle aussi être axée sur l'amélioration de l'efficacité économique. Pour les PME, la sécurité des investissements et la sécurité du droit sont essentielles ; la législation doit cependant laisser suffisamment de place à l'innovation et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Le plus grand danger pour l'économie réside dans la surréglementation étatique ainsi que dans la fiscalisation des domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources, qui peut intervenir notamment avec l'introduction de nouvelles taxes incitatives – sources de distorsions du marché. En l'occurrence, surréglementation et fiscalisation empêchent les PME de déployer tout leur potentiel.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam s'engage pour une coordination des politiques de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources fondée sur les principes de l'économie de marché et intégrant la recherche appliquée et le développement.
- L'usam s'oppose aux subventions, taxes incitatives et réglementations susceptibles de provoquer des distorsions du marché – qui rendent plus difficile la mise en œuvre du potentiel de création de valeur ajoutée des PME dans la politique de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources. Elle accepte les mécanismes d'incitation judicieux tels que les exonérations fiscales et la déductibilité fiscale des investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'efficacité des ressources.
- L'usam s'engage pour accroître la sécurité de l'approvisionnement et le degré élevé d'autosuffisance de la Suisse en énergie et en ressources, cela dans un contexte de compétitivité et de neutralité technologique. La sécurité de l'approvisionnement nécessite des infrastructures en conséquence.
- L'usam exige la libéralisation totale du marché de l'électricité.
- L'usam exige une loi sur le CO₂ différenciée et axée sur les résultats, qui traduise la diversité et la flexibilité de l'accord de Paris sur le climat en Suisse et prévoie notamment des mesures de coopération et de compensation nationales et internationales.

Politique en matière de mobilité et de développement territorial

I. Point de la situation

Mobilité et développement territorial sont des facteurs clés pour l'attrait de la Suisse et la compétitivité de l'économie. La route est le principal mode de transport pour l'économie et la population. L'économie est quotidiennement tributaire d'une infrastructure routière performante. Le nombre d'heures d'embouteillages – 25 000 par année actuellement – et les coûts économiques engendrés ne cessent d'augmenter et s'élèvent à plus d'un milliard de francs par an.

Aujourd'hui, les usagers de la route non seulement financent l'infrastructure routière proprement dite, mais ils contribuent largement à la réalisation de la nouvelle infrastructure ferroviaire. Une bonne partie des recettes des impôts routiers et automobiles n'est pas affectée à des fins déterminées au niveau constitutionnel, mais alimente le budget général de la Confédération. Ainsi, les usagers de la route contribuent aussi à soulager le budget fédéral.

A l'avenir, la branche des transports, les automobilistes ainsi que les travailleurs pendulaires et les contribuables seront appelés, tant par les cantons que par la Confédération, à payer encore davantage. D'une part, les cantons, renvoyant au projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF, diminuent le montant des frais de transport déductibles pour les pendulaires, ce qui équivaut à une hausse d'impôt. D'autre part, la Confédération prévoit de tarifier la mobilité, créant ainsi des bases qui provoqueront une nouvelle augmentation des coûts.

L'aviation et les aéroports de Bâle, de Genève et de Zurich revêtent une grande importance économique et constituent des piliers essentiels de la place économique suisse.

Le facteur de production que constitue le sol est un bien rare, qu'il s'agit d'utiliser de manière optimale. La surface bâtie a en effet plus que doublé depuis 1950. Parallèlement, le facteur de production que constitue le sol est essentiel pour l'économie suisse et a une valeur utilitaire.

L'usam s'est profilée comme un partenaire important et critique sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement du droit de l'aménagement du territoire. Toutefois, la pression populaire et politique exercée pour freiner le mitage du paysage et la construction de bâtiments en prônant une protection absolue du sol prend de l'ampleur. L'usam reconnaît l'importance de ce bien rare qu'est le sol et s'engage en faveur de son utilisation mesurée et d'une urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Il existe en Suisse suffisamment d'espace pour les besoins de la population et de l'économie.

II. Conséquences pour les PME

Le libre choix du mode de transport doit être garanti. La distribution des marchandises se fait majoritairement par la route. L'infrastructure routière est désormais financée par le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). L'infrastructure ferroviaire doit être systématiquement financée par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Dans les transports publics de voyageurs et de marchandises, la part de l'économie subventionnée doit diminuer. Les avantages des différents modes de transport doivent être associés encore plus judicieusement.

Le fédéralisme en matière d'aménagement du territoire est central. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons doit demeurer inchangée : l'aménagement du territoire doit rester du ressort des cantons. Il ne doit cependant pas constituer un but en soi, mais être considéré comme un outil d'optimisation de l'espace disponible prenant en compte l'intégralité des facteurs. Il s'agit de promouvoir un habitat judicieux permettant un développement économique durable, et non de le freiner. L'usam soutient ainsi les efforts visant à densifier les constructions dans les habitats compacts et à revitaliser les centres des villes et des localités. Un développement de l'urbanisation vers l'intérieur n'est possible qu'en présence d'un centre animé. En parallèle, la propriété doit être garantie. Le principe de la densification doit s'appliquer à l'aide d'instruments de l'économie de marché et ne doit pas conduire à des expropriations.

Dans ce contexte, l'usam exige une simplification du droit de la construction ainsi que la suppression des prescriptions compliquées engendrant une pléthore d'exceptions, d'interprétations ou encore de processus administratifs interminables et coûteux. En assouplissant les différentes mesures de protection du territoire, en facilitant les nouvelles constructions de remplacement et en encourageant la construction en hauteur, il sera également possible d'améliorer la courbe de prix du marché immobilier et de contribuer en outre à réduire considérablement les charges des PME.

Par ailleurs, il est particulièrement nécessaire d'offrir des conditions-cadre appropriées aux régions périphériques, qui doivent déjà affronter de nombreux défis. Il est primordial de leur laisser des perspectives de développement. Les régions de montagne et les régions touristiques ne doivent pas devenir des réserves naturelles dégradées et fantômes. Elles ne doivent pas non plus être pénalisées par rapport aux agglomérations – ni par des législations restrictives ou normes écologiques trop rigides. Les régions de montagne doivent sans conteste être protégées, mais elles doivent pouvoir se développer économiquement afin d'éviter l'émergence d'une Suisse à deux vitesses.

Le sol est un facteur de production et de compétitivité, qui nécessite une flexibilité et non une protection absolue. Il s'agit de protéger cette ressource limitée en procédant à une pesée minutieuse des intérêts dans chaque cas concret et non de figer un modèle d'aménagement du territoire rigide et inflexible.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Fidèle au principe du libre choix du mode de transport, l'usam exige l'égalité de traitement du transport privé et des transports publics. Le financement croisé du rail par la route doit, d'une manière générale, être réduit. Le degré d'autofinancement des transports publics doit augmenter.
- Les infrastructures de transport doivent être aménagées de manière à répondre aux besoins, en recourant aux nouvelles technologies et aux nouveaux développements des systèmes de transport. Le programme de développement stratégique des routes nationales en fait aussi partie ; il faut cependant d'abord supprimer les goulets d'étranglement. L'infrastructure de l'aviation et en particulier les trois aéroports de Genève, de Zurich et de Bâle sont indispensables.
- L'usam s'oppose aux réglementations visant à gérer le trafic telles que l'introduction de zones environnementales, la tarification de la mobilité ou encore l'introduction de taxes incitatives.
- L'usam s'oppose à l'introduction de nouvelles conceptions centralisatrices de l'aménagement du territoire ainsi qu'à de nouveaux instruments ou normes contraignantes s'appliquant aux espaces fonctionnels. Elle s'engage pour une pesée systématique des intérêts. Elle exige une flexibilisation et rejette toute protection absolue du sol.
- L'usam soutient un développement territorial durable, passant par la densification du milieu bâti et par la revitalisation des centres de localités.

Politique financière et fiscale

I. Point de la situation

Une politique financière fédérale saine est une condition essentielle pour la croissance et la prospérité de l'économie. Le respect du mécanisme du frein à l'endettement – instrument budgétaire qui a largement fait ses preuves depuis son introduction en 2003 – permet non seulement de viser des finances saines, mais également d'atténuer les fluctuations de la conjoncture. Envisager de relâcher ce mécanisme, voire de le supprimer représenterait un risque d'endettement important. Même en période de taux d'intérêt bas, l'État se doit de réduire peu à peu les dettes contractées, sans quoi ces dettes sont à la charge des générations futures.

La quote-part étatique et la quote-part fiscale sont aussi des indicateurs à suivre avec prudence. Même si la Suisse détient une quote-part étatique et une quote-part fiscale basses en comparaison internationale, la statistique de l'OCDE doit être considérée avec précaution. Les prélèvements touchant les caisses de pension, les caisses maladie et les assurances-accidents représentent, en effet, une part considérable de la charge fiscale totale et la méthode de calcul de l'OCDE n'en tient pas compte.

La réduction des dépenses fortement liées (soit ancrées dans une loi) est un défi majeur pour le Conseil fédéral. En 2015, les dépenses fortement liées représentaient plus de 50% des dépenses totales de la Confédération ; ce chiffre devrait atteindre environ 64% d'ici à 2020. Plus de deux tiers de l'ensemble des ressources fédérales seraient donc affectées automatiquement, et non plus sur la base de décisions budgétaires. Les programmes d'économie ne sont pas suffisants à long terme, car ils ne font que stabiliser le budget à brève échéance. Les coupes décidées dans les programmes d'économie se répercutent toujours sur les dépenses faiblement liées, à savoir la recherche, la formation, l'agriculture, la coopération internationale et l'armée. Ce qui a pour conséquence de dégrader la qualité du budget et de pénaliser des domaines prioritaires comme la formation ou la recherche.

La crise financière mondiale survenue voilà dix ans et l'environnement économique difficile ont également impacté la Suisse. Le long processus de réforme fiscale des entreprises, non encore achevé, a par ailleurs été entamé pour des raisons de conformité sur le plan international. Jugés dommageables à la concurrence fiscale internationale, les régimes spéciaux de la Suisse doivent être supprimés. En 2017, la RIE III a échoué. Le Projet fiscal 17 (PF17) doit répondre aux multiples attentes, mais aussi à celles des PME qui forment l'épine dorsale de notre économie. Les nombreuses modifications envisagées dans le cadre de l'impôt anticipé témoignent également du besoin de réformer cet impôt et de le rendre le plus simple possible.

Les entreprises revêtent une importance considérable pour les caisses de l'État. Elles paient des impôts sur le revenu, leurs produits sont soumis à la TVA et leurs bénéfices sont imposés. L'effet cumulé de tous ces impôts agit comme un poste de coûts, ampute les résultats, prive l'entreprise d'importants moyens d'investissement. Les dernières révisions de la loi sur la TVA ont apporté des améliorations et divers allègements. Toutefois, seule une réforme radicale de la TVA – à savoir introduction du **taux unique** et suppression de la plupart des exceptions – peut simplifier le système de façon durable et réduire la charge administrative des contribuables.

II. Conséquences pour les PME

L'attrait fiscal de la Suisse diminue depuis quelques années déjà. Les chiffres le montrent : les ratios d'endettement public restent élevés et les réformes structurelles qui devraient stimuler la croissance économique font défaut. La politique fiscale semble ainsi s'orienter plutôt vers une approche visant à maintenir, à augmenter et à créer des impôts. Plus de rigueur budgétaire apporterait plus de marge de manœuvre pour privilégier des dépenses d'investissement et pour mettre en place des conditions-cadre permettant la prise de risque, l'innovation et la prospérité.

Outre le mécanisme du frein à l'endettement, l'usam soutient l'idée de renforcer la politique budgétaire par des actions concrètes, afin d'accentuer la marge de manœuvre de la Confédération. L'État devrait se

munir d'une sorte de plan d'actions, outil de gestion qui lui permettrait d'avoir un meilleur contrôle et un meilleur suivi des dépenses de la Confédération. Ces orientations stratégiques couvriraient notamment l'évolution de la quote-part fiscale de l'État, l'évolution financière des assurances sociales, la politique du personnel et les rapports avec les cantons.

Le Conseil fédéral devrait également examiner la productivité de tous les départements et la réelle nécessité de certaines tâches, avec la volonté de procéder à des améliorations concrètes. Cet examen permettrait de supprimer les doublons et d'abandonner certaines tâches, mais aussi de valoriser les prestations étatiques de qualité et de créer des synergies dans les départements et entre les départements.

Les cantons se plaignent régulièrement de devoir céder trop de compétences à la Confédération. Le besoin d'action est également légitime dans ce domaine, puisque la centralisation des tâches est toujours plus rampante au niveau de la Confédération. Un examen permettrait la réattribution aux cantons de certaines tâches. En respectant le fédéralisme, l'exécution des tâches et leur financement se font toujours mieux auprès des cantons que de manière centralisée, uniformisée et loin des utilisateurs finaux de prestations.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Pour l'usam, le respect du frein à l'endettement est impératif et non négociable.
- L'usam s'engage pour la diminution de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'État en Suisse, ce qui permet aussi de réduire les coûts réglementaires et la charge fiscale des entreprises. L'introduction du taux unique de TVA en fait partie.
- Globalement, l'usam veut réduire la charge fiscale des entreprises. La meilleure façon d'y parvenir est d'utiliser différents moyens, par exemple adopter un Projet fiscal 17 équilibré, alléger la charge fiscale lors de la création d'entreprises ou rendre l'impôt anticipé plus concis.
- L'usam s'engage pour une politique budgétaire plus prudente et la réduction des dépenses fortement liées. Un outil de gestion efficace des finances fédérales permettrait d'avoir une meilleure transparence et un meilleur contrôle des dépenses de la Confédération.
- La politique financière de la Confédération doit à nouveau respecter systématiquement le fédéralisme et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Politique sociale et politique du marché du travail

I. Point de la situation

Responsabilité individuelle et flexibilité sont des caractéristiques du marché du travail et du système social suisses. Travailleurs et employeurs négocient leurs exigences d'égal à égal.

La souplesse du marché du travail est un facteur clé du succès de l'économie suisse. Le taux d'activité professionnelle y est élevé, le taux de chômage comparativement faible. La formation professionnelle initiale et la formation continue sont l'un des piliers les plus importants de notre modèle de prospérité. Les travailleurs profitent de la flexibilité de notre marché du travail. Ce marché du travail libéral et souple, garant de notre faible taux de chômage, est régulièrement mis au défi par le biais d'initiatives populaires (telles que l'initiative sur les salaires minimums ou l'initiative « pour un revenu de base inconditionnel ») ou l'extension des mesures d'accompagnement. Les exigences en faveur de mesures d'accompagnement supplémentaires et de contrôles des salaires dans les entreprises accroissent la réglementation. Les conditions de travail étant elles aussi en constante mutation sous l'effet de la numérisation et de l'évolution des conditions de vie, il importe donc d'assouplir le droit du travail, qui doit davantage tenir compte des besoins d'un monde du travail moderne.

L'État social engloutit toujours plus d'argent. Les primes d'assurance-maladie augmentent chaque année de quelque 5% en moyenne et constituent une charge de plus en plus lourde avant tout pour la classe moyenne. L'assurance-invalidité n'est de loin pas assainie. Depuis quelques années, le résultat de répartition de l'AVS est déficitaire et l'équilibre financier du 2^e pilier uniquement maintenu grâce à un énorme subventionnement croisé des personnes à la retraite par les personnes actives.

Le rejet du projet de prévoyance vieillesse 2020 a permis d'empêcher une extension sensible de l'AVS. Mais cela ne résout en rien les problèmes de financement de la prévoyance vieillesse. L'augmentation constante de l'espérance de vie et l'évolution démographique risquent de provoquer des milliards de francs de déficits dans l'AVS, déficits qu'il sera quasi impossible de combler sans recettes supplémentaires. En matière de prévoyance professionnelle, le taux de conversion minimal doit être rapidement abaissé, ce qui, vu les constellations politiques, ne pourra se réaliser sans mesures compensatoires onéreuses. L'assurance-invalidité doit faire de toute urgence l'objet de nouvelles mesures de réforme. L'augmentation constante de l'espérance de vie et le progrès médical, allant généralement de pair avec une hausse des coûts, laissent craindre que la croissance des coûts dans l'assurance-maladie puisse au mieux être endiguée, mais pas stoppée. À cela s'ajoutent en permanence de nouvelles exigences visant à étendre l'État social, tel un congé de paternité obligatoire.

II. Conséquences pour les PME

Il convient de ne pas imposer de nouvelles restrictions au modèle qui fait le succès de la Suisse ni à notre marché du travail libéral, en particulier de ne pas étendre plus encore les mesures d'accompagnement, mais de flexibiliser davantage le marché du travail. Il faut en outre créer des conditions permettant aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre suffisante, à l'avenir également.

La hausse continue des dépenses en faveur de l'État social compromet notre bien-être et pénalise la place économique suisse. L'augmentation constante des bénéficiaires de prestations ne doit pas solliciter par trop la solidarité de la population active. Le NON du souverain au projet de prévoyance vieillesse 2020 a, en l'occurrence, clairement montré que les citoyens n'étaient plus disposés à accepter une hausse incessante des impôts et des charges salariales.

Il faut renoncer systématiquement à toute nouvelle extension de l'État social et, dans le sens préconisé par l'usam depuis de nombreuses années, changer de paradigme pour désormais plus encore adapter les prestations aux moyens disponibles – et non plus l'inverse. Compte tenu de l'augmentation constante de l'espérance de vie, il faut par ailleurs enfin faire les premiers pas vers un relèvement général de l'âge de la retraite. Dans le domaine de l'assurance-maladie sociale, il faut renforcer les incitations poussant

les assurés à recourir aux prestations obligatoirement remboursées par les caisses avec une meilleure conscience des coûts. La rémunération du traitement hospitalier doit être axée sur le résultat.

III. Objectifs 2018–2022

- L'équilibre financier de la prévoyance vieillesse doit être rapidement rétabli. Pour ce faire, il convient d'élaborer deux projets distincts : dans l'AVS, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans doit s'accompagner d'une hausse raisonnable de la TVA ; dans la LPP, la baisse du taux de conversion minimal à 6% doit être contrebalancée par des mesures de compensation modérées.
- L'AVS doit être garantie à moyen terme par le biais d'un mécanisme d'intervention. Celui-ci doit pour l'essentiel prévoir un relèvement progressif de l'âge de la retraite et s'orienter sur les besoins financiers supplémentaires de l'AVS.
- L'usam exige l'engagement de réformes fondamentales dans l'assurance-maladie. Elle demande que les incitations visant à favoriser la conscience des coûts de tous les acteurs, à encourager la concurrence entre les fournisseurs de prestations et à désenchevêtrer les flux financiers soient renforcées.
- L'usam s'oppose à toute nouvelle extension des prestations de l'État social, telle l'introduction d'un congé de paternité obligatoire.
- Nuisant à la souplesse du marché du travail, les distorsions de concurrence créées par l'État et les exigences visant à instaurer des mesures d'accompagnement supplémentaires et des contrôles des salaires sont empêchées ou réduites.
- La loi sur le travail, entrée en vigueur voilà plus de cinquante ans, doit être adaptée aux réalités actuelles du monde du travail. La saisie du temps de travail et les réglementations concernant les pauses et les durées de repos, mais aussi d'autres prescriptions du droit du travail doivent être flexibilisées et adaptées aux conditions de vie futures.

Berne, le 16 février 2018 usam-HUB



Dachorganisation der Schweizer **KMU**
Organisation faïtière des **PME** suisses
Organizzazione mantello delle **PMI** svizzere
Umbrella organization of Swiss **SME**

Performances usam

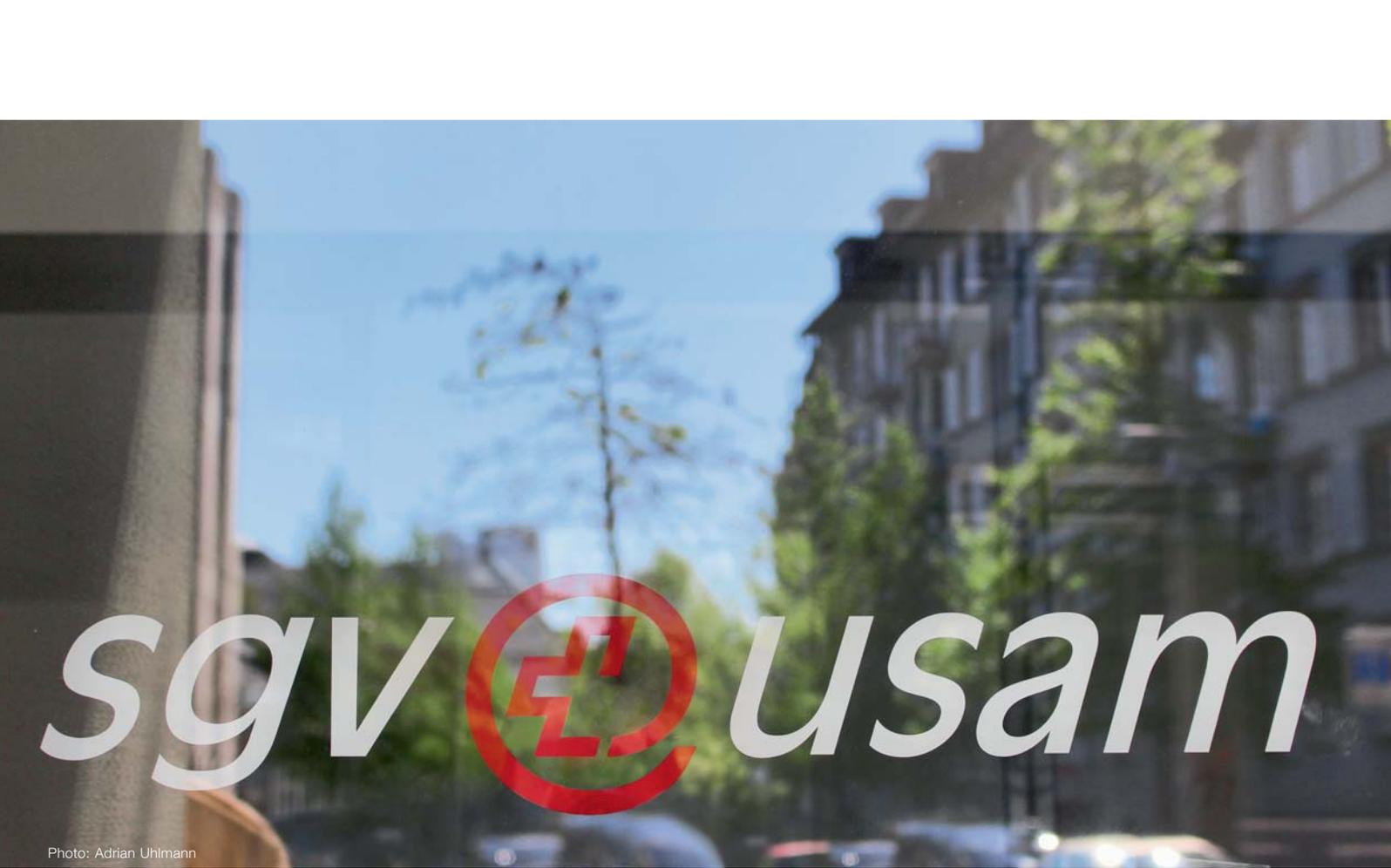
Les PME créent de la valeur –
nous créons de la valeur pour les PME



Union suisse des arts et métiers usam

Photo: mise à disposition

I. Résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010	5
II. Interventions parlementaires visant à réduire les réglementations existantes et à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations	6
III. Bilan des activités de l'usam illustré par quelques exemples concrets	9
1. Leadership	9
2. Capacité référendaire, direction et organisation de campagnes	10
3. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de formation professionnelle	11
4. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique économique	12
5. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique énergétique et environnementale	16
6. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de mobilité et de développement territorial	18
7. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique fiscale	18
8. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique sociale et de la politique du marché du travail	21
IV. Conclusions et perspectives	23



sgv @ usam

Photo: Adrian Uhlmann

Les PME créent de la valeur – nous créons de la valeur pour les PME

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

I. Résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010

Au moyen d'une étude et d'importants travaux de fond, l'usam a démontré que les coûts de la réglementation représentent environ 10% du PIB. Ces coûts empêchent une croissance durable, compromettent l'emploi et font fi de la contribution sociopolitique essentielle que fournissent chaque jour les PME suisses.

Le Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 a adopté une résolution qui exige la réduction des coûts de la réglementation grevant les PME. Il s'agit en l'occurrence de créer les conditions permettant à l'économie suisse de s'engager durablement sur la voie de la croissance et de renforcer sa compétitivité. Six exigences concrètes ont été formulées:

1. Réduction des coûts de la réglementation de 20% nets, soit 10 milliards de francs d'ici à 2018:

plus aucune réglementation nouvelle ne vient remplacer une réglementation en vigueur sans qu'il en résulte une diminution nette de la densité normative.

2. Mesure systématique de l'ensemble des coûts de la réglementation:

le Conseil fédéral est chargé de soumettre la législation suisse à une mesure des coûts de la réglementation et d'en déterminer les coûts totaux.

3. Mesure systématique des coûts de toute nouvelle réglementation:

toute nouvelle réglementation édictée au niveau fédéral (loi, ordonnance) doit désormais faire l'objet d'une mesure systématique des coûts induits à l'aide de la méthode MCR. Il s'agit en particulier d'évaluer ses effets sur les PME.

4. Conduite d'une instance de contrôle des réglementations imposées aux PME indépendante de l'administration:

lorsqu'un projet de nouvelle loi ou de nouvelle ordonnance engendre des charges administratives supplémentaires pour les PME, cette instance doit pouvoir le renvoyer à l'administration pour remaniement.

5. Introduction de la législation temporaire (sunset legislation) au niveau fédéral:

lois et ordonnances doivent être limitées dans le temps. Les valeurs empiriques permettent de procéder à une évaluation périodique de l'effet, de l'efficacité et surtout de la nécessité des réglementations.

6. Participation des cantons et communes:

cantons et communes sont eux aussi appelés à appliquer les présentes exigences dans leur domaine de responsabilité.





Photo: Services du Parlement 3003 Bern

II. Interventions parlementaires visant à réduire les réglementations existantes et à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations

Sur la base des travaux de fond réalisés par l'usam et des six exigences formulées dans la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010, plusieurs parlementaires proches de l'usam ont déposé des interventions visant à réduire les réglementations existantes ou à réduire au strict minimum, par des barrières institutionnelles, les nouvelles réglementations. Ces interventions, à la plupart desquelles le Parlement a donné suite, déploient de plus en plus leurs effets.

Parmi ces interventions, les plus importantes sont les suivantes:

- **Postulat Fournier. Mesure des coûts de la réglementation (10.3429):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral d'élaborer un rapport établissant la mesure des coûts pour les entreprises de la réglementation de toutes les lois en vigueur en Suisse, a été adopté le 21 septembre 2010. Il a été classé en juin 2014 après présentation du rapport.
- **Postulat Zuppiger. Mesure des coûts réglementaires (10.3592):** ce postulat char-

geait le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les coûts engendrés par l'ensemble des réglementations inscrites dans les lois en vigueur en Suisse (à savoir les frais administratifs et les coûts dus à la mise en œuvre de ces réglementations). Adopté le 1^{er} octobre 2010, il a été classé en juin 2015 après présentation du rapport.

- **Postulat Föhn. Rapport sur les coûts de la réglementation. Mise en œuvre des mesures d'amélioration identifiées (15.3787):** ce postulat chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un plan d'action, assorti d'un calendrier, exposant de quelle manière il entend concrètement traduire dans les faits la trentaine de mesures d'amélioration qu'il propose de mettre en œuvre pour élaguer les réglementations inutiles dans treize domaines sélectionnés. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de le rejeter, ce postulat a été accepté le 16 septembre 2015. Il a été classé en juin 2017 après présentation d'un plan concret de mise en œuvre.

- **Motion Fournier. Réduction des coûts administratifs inutiles. Mise en œuvre immédiate (15.3210):** la motion demandait que soient mises en œuvre dans les plus brefs délais les mesures de réduction des coûts réglementaires que le Conseil fédéral préconisait lui-même dans son rapport du 13 décembre 2013. Bien que le Conseil fédéral ait proposé le rejet de cette motion, le Conseil des États l'a acceptée (17 juin 2015) ainsi que le Conseil national (14 décembre 2015).
- **Motion du Groupe libéral-radical. Réduction de la bureaucratie. Faire analyser les coûts de la réglementation par un organe indépendant (15.3445):** cette motion chargeait le Conseil fédéral de faire contrôler à l'avenir par un organe indépendant (commission extraparlamentaire, service externe, experts, etc.) l'exactitude et la qualité de l'évaluation des conséquences de la réglementation, telle qu'elle est présentée dans les rapports explicatifs relatifs aux projets mis en consultation et dans les messages transmis au Parlement. Les coûts, qu'ils soient uniques ou récurrents, entraînés par un projet de loi devront en outre être calculés suivant une procédure unifiée et présentés de manière standardisée dans les messages. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de la rejeter, cette motion a été adoptée tant par le Conseil national (23 septembre 2015) que par le Conseil des États (15 juin 2016).
- **Motion Vogler. Éviter la bureaucratie inutile grâce à l'analyse efficace des besoins et à l'évaluation des conséquences de la réglementation (15.3400):** cette motion chargeait le Conseil fédéral de créer les bases légales, applicables à tous les secteurs économiques, qui permettront une analyse fondée et parlante des conséquences économiques des lois fédérales et des ordonnances du Conseil fédéral, ainsi qu'un contrôle indépendant. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de la rejeter, cette motion a été adoptée tant par le Conseil national (23 septembre 2015) que par le Conseil des États (15 juin 2016).
- **Message du Conseil fédéral sur le programme de la législature 2015 à 2019 (16.016):** c'est la première fois que la question des coûts de la réglementation figure en bonne place dans un programme de législature du Conseil fédéral. Celui-ci, dans son message du 27 janvier 2016, souligne que les charges administratives et les coûts élevés de la réglementation freinent la croissance en empêchant les entreprises d'accroître leur productivité. À titre de contribution à la «Politique de croissance 2016–2019», le Conseil fédéral a annoncé un nouveau rapport sur l'allégement administratif des entreprises, rapport qui fera partie intégrante de sa stratégie.
- **Postulat Caroni. Mettre en place un frein aux réglementations (15.3421):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral d'examiner la mise place, à l'échelon fédéral, d'un «frein aux réglementations», a été adopté le 16 mars 2017, contrairement à la volonté gouvernementale. Sa mise en œuvre est encore en suspens.
- **Postulat Gössi. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses (15.3704):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet exposant les moyens qui s'offriraient d'étendre à l'engagement de personnel par la Confédération le mécanisme actuel du «frein aux dépenses», a été adopté par le Conseil national le 4 mai 2017.
- **Postulat Föhn. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses (15.3786):** en parallèle au postulat Gössi (15.3704), le présent postulat chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet exposant les moyens qui s'offriraient d'étendre à l'engagement de personnel par la Confédération le mécanisme actuel du «frein aux dépenses». Le postulat Föhn a été rejeté le 23 septembre 2015.
- **Motion du Groupe libéral-radical. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit (16.3360):** cette motion charge le Conseil fédéral de préparer et de présenter au Parlement les textes prévoyant l'obligation de soumettre, dans les deux conseils et dans le cadre du vote sur l'ensemble à la majorité qualifiée, les modifications législatives, les lois et de manière générale toutes

les réglementations nouvelles qui entraînent soit des coûts supplémentaires pour plus de 10 000 entreprises, soit des coûts dépassant un seuil à définir. Bien que le Conseil fédéral se soit là aussi prononcé pour le rejet de la motion, celle-ci a été adoptée le 28 février 2018 par le Conseil national. L'approbation nécessaire du Conseil des États est encore attendue.

- **Motion du Groupe libéral-radical. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur (16.3985):** cette motion charge le Conseil fédéral d'habiliter l'organe indépendant à examiner également, de façon sélective, la législation en vigueur et à proposer des améliorations au Parlement. Les décisions des deux Chambres sont encore pendantes.
- **Initiative parlementaire Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois (clauses sunset) (16.437):** cette initiative exige que, dans certaines conditions, la durée de validité des actes normatifs soit limitée ou que les lois pertinentes soient complétées de manière à préciser qu'il incombe au Conseil fédéral d'examiner pour chaque projet de loi l'opportunité de limiter sa durée de validité et de soumettre au Parlement des propositions en ce sens. Bien que le Conseil national ait décidé le 11 septembre 2017 de donner suite à cette initiative parlementaire, celle-ci a toutefois été classée après son rejet par le Conseil des États le 27 février 2018.
- **Motion Sollberger. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises (16.3388):** le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement le projet d'une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises et plus particulièrement sur les PME; il s'inspirera à cet égard des approches et expériences des cantons engagés dans la même démarche. Le Conseil national a adopté cette motion le 28 février 2018. La décision du Conseil des États est encore attendue.

- **Motion Martullo-Blocher. Instaurer le principe «one in, two out» dans la législation fédérale (18.3061):** cette motion demande que, pour chaque nouveau texte qui entrera en vigueur, on abroge des textes en vigueur dont le coût est deux fois plus élevé. Le Conseil fédéral et le Parlement ne se sont pas encore exprimés sur cette motion déposée le 5 mars 2018.

Cette énumération, qui n'est pas exhaustive, montre bien que la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 a donné lieu à d'intenses activités parlementaires. Dans une première phase, le Conseil fédéral a été chargé de présenter plusieurs rapports visant à sensibiliser davantage les autorités et l'administration aux problèmes posés par une densité réglementaire en constante augmentation. Les rapports élaborés subséquentement confirment, d'une part, que les réglementations étatiques génèrent des frais énormes et, d'autre part, que le Gouvernement pourrait de ce fait être amené à proposer ses propres solutions en vue de réduire les coûts réglementaires. Si certaines de ces propositions sont déjà en vigueur, d'autres sont encore en phase de mise en œuvre. Dans un deuxième temps, soit à partir de 2015, des interventions ont demandé l'instauration de barrières institutionnelles visant à limiter les nouvelles réglementations à l'essentiel et à supprimer en parallèle certaines réglementations existantes. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé le rejet de toutes ces interventions, le Parlement a néanmoins décidé de les transmettre dans la plupart des cas. Même si quelques autres interventions attendent encore leur traitement définitif, on peut constater que des améliorations sensibles ont déjà été obtenues. En particulier, l'instauration d'un organe chargé de mesurer les coûts de la réglementation oblige le Gouvernement, le Parlement et l'administration à examiner plus attentivement, pour tout projet d'acte normatif, la question des coûts réglementaires. Maintenant que cette instance de contrôle des coûts est en place, il s'agit d'instaurer un frein aux coûts de la réglementation. Les chances d'y parvenir sont bonnes sachant que la motion du Groupe libéral-radical à cet égard (16.3360) a déjà été adoptée au Conseil national.

III. Bilan des activités de l'usam illustré par quelques exemples concrets

L'usam ne s'est pas contentée de demander des rapports, d'exhorter la Confédération et l'administration à mettre en œuvre leurs programmes de déréglementation et d'exiger la mise en place de barrières institutionnelles propres à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations. Dans l'intérêt des PME, elle a aussi exercé une influence directe sur de nombreux projets d'actes normatifs. En collaboration avec différents partenaires, elle a réussi à faire barrage à une série de projets nuisibles ou à les modifier de manière à ce qu'ils soient à l'avantage des PME ou, du moins, que leurs effets néfastes soient diminués. Comme en témoignent les résultats obtenus au cours des dernières années dans les dossiers traités prioritairement par l'usam, **l'affiliation à l'organisation faîtière des PME suisses offre de nets avantages.**

1. Leadership

L'usam, en collaboration avec ses membres, occupe la place de leader dans les domaines

importants pour les PME que sont la place scientifique, industrielle et financière suisse ainsi que dans le domaine de l'économie intérieure et de l'économie exportatrice. Elle garantit, sur les plans régional, national et international, sa compétence en matière d'information sur les développements économiques et les tendances à venir.

L'usam a réussi à faire inscrire son domaine clé, **la réduction des normes et prescriptions législatives, à l'agenda politique.** Lorsqu'elle lança ce thème, en 2010, les coûts de la réglementation ne faisaient pas encore débat dans l'opinion publique. Aujourd'hui sur toutes les lèvres, cette question est devenue un thème politique central, comme le démontrent plus de cinquante interventions parlementaires. C'est également sous le leadership de l'usam que le renforcement de la formation professionnelle supérieure a été mené à bien, au terme de plusieurs décennies. Exigée depuis des années, la reconnaissance des cours préparatoires aux



Photo: mise à disposition

examens professionnels et professionnels supérieurs a été inscrite dans la loi. De concert avec l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM), l'usam est le porte-voix de la lutte contre le contrôle croissant des citoyens et leur mise sous tutelle par l'État. Elle a ainsi pu empêcher l'introduction de la loi sur la prévention et épargner aux PME de nouvelles prescriptions, des contraintes bureaucratiques et des coûts supplémentaires.

2. Capacité référendaire, direction et organisation de campagnes

Plus grande organisation faitière de l'économie suisse, l'usam peut lancer des demandes de référendum, soutenir ou combattre des projets normatifs du Conseil fédéral et mener des campagnes. En lançant et faisant aboutir le référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (2012) et contre le nouvel impôt médiatique (LRTV, loi sur la radio et la télévision, 2014), l'usam a administré la preuve de sa **capacité référendaire**, et cela sans le concours d'autres organisations faitières de l'économie. Le 3 octobre 2012, l'usam a pu déposer à la Chancellerie fédérale près de 70 000 signatures légalisées contre la loi sur l'aménagement du territoire, soit nettement plus que le minimum requis de 50 000 signatures. Le 12 janvier 2015, elle en déposait près de 100 000 contre la nouvelle redevance Billag (LRTV). Après une campagne intense, l'introduction d'un nouvel impôt fut acceptée par le peuple, à 3100 voix de différence, soit une majorité extrêmement faible, sans précédent historique. Ce résultat n'a été possible que

grâce au subterfuge politique mis en œuvre par le Conseil fédéral pour éviter un vote sur une modification constitutionnelle, en désignant cet impôt, sur la base d'une expertise, comme une « obligation de facturer les coûts ». Les États qui ont rejeté ce nouvel impôt étaient au nombre de 16,5.

En 2017, l'usam mena avec succès la campagne contre la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le rejet de cette réforme, le 24 septembre 2017, se voulait un oui à de vraies réformes faisant notamment appel à un mécanisme d'intervention propre à éviter le surendettement du régime public de retraite.

La plus grande organisation faitière de l'économie suisse s'est toutefois aussi engagée avec succès *en faveur* de projets du Conseil fédéral. Elle a mené la campagne de vote pour la construction d'un second tunnel routier au Saint-Gothard et a soutenu le projet de loi sur l'énergie dans le contexte de la Stratégie énergétique 2050.

En 2013, l'usam a mené avec succès la campagne contre l'initiative 1:12 de la Jeunesse socialiste suisse. Tous les cantons et plus de 65% des votants ont rejeté ce projet. Selon les conclusions d'une étude réalisée par l'usam et l'Université de Saint-Gall, l'adoption de l'initiative aurait entraîné jusqu'à 2,5 milliards de francs de pertes annuelles pour l'AVS et jusqu'à 1,5 milliard pour l'impôt fédéral direct. En 2014 fut rejetée encore plus nettement, par 76% des votants, l'initiative sur les salaires minimums qui aurait imposé aux entreprises un diktat de l'État en matière salariale. L'usam a également mené avec succès la campagne contre l'abolition du régime de l'imposition forfaitaire, massivement refusée par 75% des votants en 2014. Quant à





Photo: Corinne Remund

la campagne contre l'initiative lancée par les partis de gauche et les syndicats pour une réforme de la fiscalité successorale, elle s'est soldée, elle aussi, par un rejet massif (71% des votants).

L'usam a également combattu avec succès les initiatives excessives des Verts. En 2016, le peuple suisse a ainsi rejeté tant l'initiative « Pour une économie verte » que l'initiative « Sortir du nucléaire ».

Coordonnée par l'usam, la campagne de sensibilisation « J'achète en Suisse » a permis à de nombreuses associations d'expliquer au public les raisons et l'importance d'acheter dans notre pays. Suite à la campagne d'annonces et d'affichage orchestrée au niveau national, 600 000 sacs en papier munis de l'inscription « J'achète en Suisse » ont été distribués dans l'ensemble du pays. Cette campagne a positionné les PME comme véritable valeur ajoutée helvétique et attiré l'attention sur les effets positifs qu'engendre le fait d'acheter en Suisse.

À l'avenir également, l'usam n'hésitera pas à lancer le référendum contre des projets touchant directement ses dossiers clés et portant atteinte aux intérêts des PME suisses.

3. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de formation professionnelle

Engagement en faveur d'un meilleur financement de la formation professionnelle

Grâce à l'usam, l'équivalence des formations professionnelles et purement scolaires est reconnue et **inscrite dans la Constitution fédérale depuis 2006**. Aujourd'hui, l'usam continue de lutter avec force pour sa mise en pratique effective dans la politique de la formation professionnelle.

Après plusieurs tentatives, y compris contre d'autres représentants des employeurs, l'usam a obtenu que le message FRI 2017–2020 garantisse explicitement un **crédit quadriennal de 365 millions de francs** destiné à la formation professionnelle supérieure. Elle a en outre obtenu que ce montant ne subisse **aucune réduction** malgré un programme d'économies de la Confédération.

Renforcement des associations professionnelles en tant que partenaires à part entière

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur

la formation professionnelle (LFPPr) en 2004, bien des choses ont changé dans le domaine de la formation. Le partenariat traditionnel est certes inscrit dans la loi, mais les organisations du monde du travail (OrTra) et leurs entreprises formatrices doivent de plus en plus se battre pour affirmer leur position de partenaires à part entière face à la Confédération et aux cantons. C'est pourquoi, dans toutes les instances où elle est active, l'usam lutte pour le renforcement des OrTra. Elle a ainsi obtenu les résultats suivants:

- Pour améliorer et **soutenir la préparation au choix professionnel**, l'usam, en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, a développé un nouvel instrument à l'usage de l'école obligatoire intitulé «**Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale**». Début 2015, l'économie a clos le projet. On peut maintenant s'informer, à la page Internet www.anforderungsprofile.ch, sur les exigences scolaires requises pour quelque 230 profils professionnels et les comparer. Les écoles, mais aussi les parents d'élèves et les services d'orientation disposent ainsi d'un nouvel instrument de préparation au choix professionnel.
- Dans le domaine de la **formation professionnelle supérieure**, le SEFRI a lancé début 2013, sous la pression politique de l'usam, le projet de «renforcement de la formation professionnelle supérieure». Même si le SEFRI, en matière de cours de préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs, a introduit en 2017, contre la volonté de l'usam, le modèle inconnu jusque-là du financement par allocation directe à la personne, l'usam continue de lutter pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure. Elle a ainsi obtenu, lors de la **révision totale de la loi sur les aides à la formation** élaborée à titre de contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses d'études, que les **personnes participant aux cours de préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs puissent également solliciter une bourse d'études ou un prêt**.
- Dans le domaine des hautes écoles, la **nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est en vigueur** depuis le 1^{er} janvier 2015. Les universités, les hautes écoles spécialisées et les

hautes écoles pédagogiques constituent dès lors un seul «espace suisse des hautes écoles». Représentée tant au sein de la Conférence suisse des hautes écoles que du Conseil des hautes écoles par une **commission permanente du monde du travail**, l'usam s'engage pour que, par leurs offres de formation continue, les hautes écoles ne fassent pas concurrence à la formation professionnelle supérieure.

- Dans le cadre du projet «Vision 2030 de la formation professionnelle» lancé par le SEFRI, l'usam défend essentiellement **les intérêts des OrTra et des entreprises formatrices**, car c'est d'elles que dépend dans une large mesure le succès de notre système de formation professionnelle. Dans ce contexte, l'objectif central, est et reste l'employabilité.

4. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique économique

Octroi de crédits

Grâce à son engagement dans le groupe d'experts du SECO sur **l'état des crédits PME** et à ses interventions au cours des délibérations parlementaires sur le projet «too big to fail», l'usam a pu empêcher l'introduction de nouvelles prescriptions en matière de crédit pour les petites banques et les banques régionales – prescriptions qui auraient au final engendré un assèchement et un renchérissement du crédit.

Commissions sur les cartes de crédit

Grâce à l'action coordonnée du commerce et à la collaboration de l'usam avec l'Association pour les paiements électroniques (VEZ), les **coûts découlant d'opérations effectuées à l'aide de cartes de crédit et de cartes de débit ont pu être considérablement diminués**. Pour le commerce de détail, les **commissions par transaction ont pu être réduites en moyenne de 25% pour les cartes de crédit et de 2 à 4 centimes pour la carte PostFinance** (jusqu'à 25 centimes de réduction pour les petits montants). Au total, **le commerce réalise ainsi des économies de quelque 70 à 100 millions de francs par an**.

Réforme du droit de la société anonyme

Dans le cadre de la réforme du droit de la société anonyme, l'usam a combattu toutes les for-

mulations nuisibles aux PME et a obtenu que le projet de loi établisse une **différenciation** claire entre les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse.

Selon les estimations du SECO, le nouveau droit de la révision engendre un surplus de **charges administratives de 600 millions à 1 milliard de francs par an** pour les PME occupant moins de 50 collaborateurs. Grâce à la ténacité de l'usam, les valeurs-seuil concernant l'obligation de se soumettre à un contrôle ordinaire devraient être relevées. La possibilité pour les PME se situant au-dessous desdites valeurs de se soumettre à un **contrôle restreint** leur permet **d'économiser** chaque année des **milliers de francs de frais de révision**.

Politique conjoncturelle

Pour éviter une augmentation de la quote-part de l'État et de la quote-part d'impôt et **stopper un nouvel endettement de la Confédération**, l'usam a été la seule organisation faîtière de l'économie à s'opposer, en 2012, au projet de subventionnement élaboré par le Conseil fédéral. Alors que l'Exécutif, sous la pression médiatique, entendait contrer les effets du franc fort en distribuant deux milliards de subventions selon le principe de l'arrosoir, l'usam jugea que cette politique n'aurait pour conséquence qu'un nouvel accroissement des charges fiscales pour les PME. **Grâce à son intervention, le projet a été retiré** pour faire

place à un nouveau projet, centré d'abord et avant tout sur le désendettement de l'assurance-chômage.

Politique de prévention

L'usam freine les **programmes de prévention liberticides** touchant des domaines aussi différents que la viande, le sucre, l'alcool ou le tabac. Son action permet une **mise en œuvre plus pragmatique et moins de restrictions pour les PME**, notamment dans le commerce de détail et la restauration. Par leur lobbying intensif, l'usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM) ont réussi à mettre en échec le projet de loi sur la prévention. Elles ont également fait obstacle à toute une série d'autres dispositions tutélaires – ou du moins restreint leurs effets – telles que l'instauration d'une taxe sur le sucre, les réglementations concernant la déclaration de contenu et l'étiquetage des denrées alimentaires, la hausse de l'impôt sur le tabac ou l'interdiction de la vente d'alcool durant la nuit. **L'usam a ainsi évité aux PME l'introduction de nouvelles prescriptions, contraintes bureaucratiques et coûts supplémentaires.** L'action conjointe de l'usam et de l'AEPM a donné un signal clair contre le contrôle croissant des citoyens et leur mise sous tutelle par l'État; elle a également empêché la création d'un **Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé**.



Photo: mise à disposition

Tabac

Dans le domaine du tabac, **de nombreuses violations de la liberté économique, qui ne se justifiaient pas par des motifs de protection efficace de la santé, ont été empêchées.** Le premier projet de loi sur les produits du tabac a été renvoyé au Conseil fédéral. L'usam et l'AEPM ont toujours soutenu les mesures propres à réduire efficacement les effets néfastes du tabagisme sur la santé, notamment la fixation de l'âge minimum pour l'achat de produits du tabac à 18 ans et l'interdiction de la publicité pour le tabac s'adressant particulièrement aux mineurs. En outre, les deux organisations sont favorables à la reconnaissance et à la réglementation différenciée de nouveaux produits à inhaler et du snus. D'autres mesures réglementaires n'étant toutefois pas nécessaires, il y a lieu de s'en abstenir.

Politique alimentaire

La révision totale de la loi sur les denrées alimentaires avait pour but d'adapter le droit suisse à celui de l'UE. Le Conseil fédéral a malheureusement saisi l'occasion pour proposer de nouvelles règles (swiss finish). Le lobbying intensif de l'usam et d'autres organisations du commerce et de l'industrie alimentaire a permis de débarrasser le projet de ses principaux éléments critiques, tels que le système de « mise au pilori » ou la déclaration obligatoire de provenance de toutes les matières premières entrant dans la composition du produit. **Dans ce projet de révision, l'usam a pu faire valoir la quasi-totalité de ses exigences et les coûts des réglementations, qui s'élevaient à plus de 300 millions de francs, ont été réduits de plus de 90%.** L'usam a ainsi permis aux entreprises concernées d'économiser des milliers de francs par an, leur évitant de lourdes charges administratives.

Politique agricole

Dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, l'usam s'engage pour que les activités lucratives accessoires des agriculteurs ne fassent pas subir aux PME une concurrence déloyale. La neutralité concurrentielle est désormais inscrite dans la loi sur l'agriculture. Les PME concernées peuvent s'opposer à l'allocation d'aides de l'État favorisant les activités accessoires des agriculteurs. **Les distorsions du marché dues à la concurrence entre agriculteurs et PME ne seront certes pas entièrement écartées, mais la**

situation s'améliorera sensiblement, à condition toutefois que les PME se servent des moyens à leur disposition. Selon leur dimension, les entreprises concernées peuvent facilement voir leur chiffre d'affaires augmenter de quelques milliers de francs par année.

Droit comptable

Le **nouveau droit comptable** ne distingue plus entre les formes d'entreprises mais se fonde sur leur importance économique. Grâce à l'engagement de l'usam, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 francs, les associations et les fondations qui ne sont pas tenues de s'inscrire au registre du commerce et les fondations non soumises à la révision pourront tenir une comptabilité simple qui inventorie uniquement les recettes et les dépenses ainsi que le patrimoine – ce qui allégera considérablement leurs charges administratives et financières. La Suisse compte quelque 500 000 entreprises, dont 345 000 sont soumises à la TVA et réalisent donc un chiffre d'affaires d'au moins 150 000 francs. Environ 140 000 entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 500 000 francs ou plus. **Quelque 300 000 entreprises profitent ainsi de cet allègement.**

Contre la réglementation excessive des transactions commerciales

En vertu du nouveau droit régissant la protection des adultes, entré en vigueur en 2013, les mesures de protection des adultes ne sont plus accessibles au public. Toutefois, la capacité juridique d'une partie contractante a toujours les mêmes effets: les contrats conclus avec des personnes incapables d'exercer leurs droits civils sont rétroactivement nuls et non avendus. Un commerçant ne peut donc plus prendre connaissance de mesures de protection des adultes, mais doit assumer lui-même la totalité des conséquences jusqu'à la perte intégrale de sa créance. **L'usam s'est opposée avec succès à cette complication juridique en intervenant pour corriger l'anomalie.**

En matière de droit d'auteur et de droit de la protection des données, l'usam lutte pour qu'aucune charge supplémentaire ou taxe nouvelle ne soit perçue. Dans ces deux domaines du droit, la tendance est à une rigueur accrue, ce qui compliquera les transactions commerciales en général. Suite au durcissement de la protection des données, il



Photo: mise à disposition

sera toujours plus difficile, pour les entreprises, d'obtenir des informations sûres en matière de solvabilité. Les relevés effectués à ce sujet par les agences de renseignements commerciaux seront soumis à des règles plus restrictives. L'usam a réussi à empêcher l'introduction d'un droit général de révocation en ce qui concerne les ventes à distance via Internet.

Les prescriptions en vigueur concernant la formation des raisons de commerce des entreprises individuelles et des sociétés en nom collectif, en commandite et en commandite par actions sont trop restrictives et font entrave au processus de succession. **La révision du droit des raisons de commerce incitée par l'usam a pour but de simplifier la succession d'entreprise.**

Révision de la loi sur les cartels

L'usam a mené une large coalition d'opposants à la révision de la loi sur les cartels. Après plus de trois ans d'un âpre combat, la **révision a été définitivement rejetée par le Parlement.** Elle visait à soumettre les PME à des conditions intolérables, par exemple en assujettissant de fait les coopérations à autorisation et en inversant le fardeau de la preuve. Les PME auraient dû désormais démontrer que leurs coopérations profitaient à l'ensemble de l'éco-

nomie suisse. Personne ne pouvant dire de quelle façon procéder pour établir une telle preuve, il en aurait résulté d'énormes coûts réglementaires à la charge des PME.

Accords de libre-échange (notamment avec la Chine)

La diversification des marchés et du réseau suisse d'accords de libre-échange est essentielle du point de vue des PME. Environ un tiers des PME suisses réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires à l'étranger. De façon générale, les PME sont très bien intégrées à la chaîne mondiale de création de valeur.

Dans le domaine des accords de libre-échange, l'usam défend les intérêts des PME au sein des organes fédéraux avec lesquels elle collabore. Simplicité des procédures douanières, modicité des tarifs et clarté des règles d'origine: tels sont en l'occurrence ses objectifs essentiels. **Grâce à la pression exercée par l'usam, l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine a été ratifié par les Chambres et mis en vigueur en un temps record.**

Place financière conforme aux besoins des PME

Les PME jouent un rôle important sur la place financière suisse. D'une part, en tant que

clientes, elles doivent pouvoir compter sur des services financiers réguliers, avantageux et de qualité. D'autre part, nombre d'entre elles offrent aussi des services financiers, par exemple en matière de gestion de fortune indépendante, de courtage ou de fiduciaire. Qu'elles opèrent du côté de l'offre ou de la demande, les PME ont besoin d'une réglementation différenciée. Si elle favorise les grands établissements, l'uniformisation de la réglementation génère en revanche des frais supplémentaires pour les PME et renchérit le coût des crédits.

L'usam a lutté pour une réglementation différenciée en ce qui concerne les établissements trop importants pour faire faillite (« too big to fail ») et les prescriptions en matière de liquidités auxquelles les banques sont soumises. Elle s'est également engagée en faveur d'une adaptation de la réglementation dans la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. **Dans ces domaines, l'usam a réussi à éviter aux PME des frais annuels supplémentaires de l'ordre de plusieurs millions de francs.**

L'usam a notamment marqué de son empreinte les lois fédérales sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements fi-

nanciers (LEFin). Alliée à d'autres acteurs PME de la place financière suisse, l'usam a réussi à obtenir que ces lois soient conformes au principe de proportionnalité. Tandis que la réglementation prévue par le **projet du Conseil fédéral** aurait coûté quelque **500 millions de francs par an**, **l'alliance rassemblée autour de l'usam a réussi à réduire ces coûts annuels à moins de 100 millions de francs.**

5. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique énergétique et environnementale

Prix de l'électricité et libéralisation du marché de l'électricité

Début 2010, le taux de rémunération du capital propre des entreprises de distribution d'électricité a fait l'objet de vives discussions. Sous la pression de la branche, l'Office fédéral de l'énergie voulait **relever le taux**, ce qui **aurait coûté quelque 500 millions de francs à l'économie**; grâce à l'intervention de l'usam, **le taux a été maintenu au niveau en vigueur**. Depuis 2010, les tarifs sont restés stables.



Photo: Fotolia

L'usam a également **obtenu satisfaction sur différents points auprès de la Commission fédérale de l'électricité EICom**. Le régulateur du marché électrique a repris l'argumentation des PME concernant les amortissements et les hausses de tarif injustifiées et **baissé les prix de l'électricité pour un montant de quelque 380 millions de francs**. Finalement, les prix de l'électricité augmenteront en moyenne de 2% – au lieu des 10% annoncés. Dans l'ensemble, l'EICom a appliqué sa politique et suivi les recommandations de l'usam, en examinant la rentabilité des investissements sur la base de critères plus sévères. Elle empêche ainsi le prélèvement, au détriment des PME, de rentes spéciales liées au monopole existant dans le secteur de l'électricité.

Depuis 2015, l'usam assure le suivi de l'abaissement continu du taux d'intérêt calculé dans la branche de l'électricité, ce qui procure aux PME un allègement de charges de l'ordre de 30 millions de francs par an. L'usam est en outre intervenue auprès du Parlement pour obtenir la mise en œuvre de la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité; le Conseil fédéral et la commission de l'énergie du Conseil national ont pris en compte sa demande.

Efficacité énergétique et énergies renouvelables

En matière **d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables**, l'usam est intervenue auprès du Parlement d'une part pour obtenir la mise en place de mesures fiscales dans le domaine de l'assainissement des bâtiments, d'autre part en faveur d'une simplification des procédures d'autorisation des installations de production d'électricité. Les Chambres fédérales ont suivi les **principes des PME demandant l'instauration d'incitations fiscales et de mesures de déréglementation**.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ notamment, l'usam a fixé des principes importants, tels que **l'inscription de l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC et de ses programmes comme possibilité d'exemption de la taxe sur le CO₂**, la reconnaissance de l'effet de puits de carbone du bois, la prise en compte des améliorations déjà réalisées en matière d'efficacité et l'inscription de la rentabilité des mesures comme critère permettant de les qualifier de raisonnables.

L'engagement de l'usam en faveur de l'efficacité énergétique a élargi l'éventail de l'AEnEC qui,

depuis 2012, ne propose pas uniquement des programmes de réduction des émissions de CO₂, mais aussi des modèles d'efficacité électrique.

Masterplan Cleantech et Stratégie énergétique 2050

L'usam participe activement à l'élaboration de la Stratégie énergétique 2050. Comme elle y est déjà parvenue lors de l'élaboration du **Masterplan Cleantech**, l'usam veut **faire de la formation professionnelle et de la formation professionnelle supérieure une priorité**. Seule la reconnaissance des prestations du système dual permettra à la Suisse de procéder aux mutations structurelles nécessaires.

En ce qui concerne la Stratégie énergétique 2050, l'usam est **membre du comité consultatif** et peut influencer sur le projet. Le comité a retenu aussi bien l'exigence de la déductibilité fiscale de plans d'assainissement globaux que celle de la prise en considération des PME. La consigne de vote de **l'usam a favorisé l'acceptation de la loi sur l'énergie**, qui non seulement prend en considération les intérêts des PME du secteur de la construction, mais qui – pour la première fois et grâce à l'usam – fixe également une échéance au régime de subvention (déduction fiscale pendant trois ans).

L'usam met tout en œuvre pour saisir les **chances d'améliorer l'efficacité des matériaux et le rendement énergétique**. Grâce à son intervention, ces aspects mais aussi la formation professionnelle comme multiplicateur en matière de compétence énergétique sont devenus des pierres angulaires du Masterplan Cleantech et du premier projet de Stratégie énergétique 2050.

«Économie verte» et révision de la loi sur l'environnement

L'économie suisse est verte. Dans tous les classements en matière d'énergie et de ressources, la Suisse se trouve dans le peloton de tête pour ce qui est de la protection de l'environnement, de l'efficacité des ressources et de l'efficacité énergétique. Si les milieux politiques deviennent exagérément ambitieux, cela ne peut que nuire aux PME. Il est par exemple inacceptable, pour une PME suisse, d'avoir à indiquer exhaustivement les informations concernant tous les échelons de valeur ajoutée et l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs d'un produit. **L'usam a réussi à empêcher la révision de la**

loi ainsi que l'acceptation de l'initiative populaire, empêchant par là l'introduction de nouveaux coûts réglementaires d'au moins 100 millions de francs par an.

6. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de mobilité et de développement territorial

Première révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Lors du référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, l'usam a joué un rôle important et critique en ce qui concerne l'application et le développement du droit régissant l'organisation du territoire. Elle a pu faire reporter la mise en œuvre de propositions de révision et atténuer leurs effets au niveau de l'ordonnance. **Les mesures** qui sont imposées aux PME **dans le domaine de l'aménagement du territoire** ont désormais un **caractère moins restrictif** qu'initialement prévu. **La seconde partie de la révision, encore plus draconienne, est remise à plus tard.** S'il est difficile de quantifier le profit que peuvent en tirer les PME, il est toutefois évident que la liberté entrepreneuriale s'en trouve moins restreinte et que les entreprises sont à l'abri des charges administratives supplémentaires qui auraient résulté d'un durcissement des dispositions en matière d'organisation du territoire.

Deuxième révision de la loi sur l'aménagement du territoire

L'usam se prononce en faveur d'une pesée systématique des intérêts en jeu et **s'oppose à toute mesure de protection absolue du territoire.** C'est notamment **grâce à l'usam** qu'a pu être **ajournée la seconde révision de la loi sur l'aménagement du territoire**, qui serait allée bien au-delà de la première. Outre de nouveaux instruments, elle prévoyait en effet un transfert d'attributions des cantons à la Confédération.

Revitalisation des centres de villes et de localités

En collaboration avec l'Association des communes suisses ACS, l'usam a **publié le guide Revitalisation des centres de villes et de localités.** Ce guide présente onze exemples pratiques, les critères de succès et dix recommandations d'action. Objectif: encourager

d'autres villes et communes à se lancer à leur tour dans des projets de revitalisation et par là même contribuer à promouvoir la densification vers l'intérieur. Au final, cela devrait permettre d'une part à diverses branches artisanales de voir leur chiffre d'affaires augmenter, d'autre part de mettre un terme à la mort du petit commerce dans les centres de villes et de localités.

Engagement en faveur des infrastructures de transport

Dans le but de résorber les embouteillages et de réduire les **heures de bouchons improductives et dommageables pour les PME**, l'usam s'engage en faveur d'un **accroissement des capacités routières** et de l'élimination des goulets d'étranglement dans l'Arc lémanique et la région zurichoise. Le rejet infligé en 2013 au relèvement du prix de la vignette autoroutière de CHF 40.00 à CHF 100.00 fait économiser des centaines de francs aux PME disposant d'un parc de véhicules. **L'usam s'est là aussi opposée avec succès à l'augmentation d'une redevance.**

Comme elle l'a fait pour le fonds d'infrastructure ferroviaire institué le 9 février 2014 dans le cadre du projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'usam s'est vigoureusement engagée en faveur de la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). **Accepté** en votation populaire le 12 février 2017, le **FORTA** est en vigueur depuis 2018. Grâce à ce fonds, le financement des routes nationales dispose désormais d'une base solide sans qu'il soit nécessaire de doubler – voire tripler – le prix de la vignette autoroutière. En dépit d'une forte opposition, l'usam a **contribué à imposer l'idée de la construction d'un second tunnel routier au Saint-Gothard**, projet **accepté** lors du scrutin populaire du 28 février 2016, au plus grand bénéfice de la sécurité routière.

7. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique fiscale

Taxe sur la valeur ajoutée

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, la nouvelle loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée a apporté de nombreuses améliorations notables pour les PME. L'usam s'est vigoureusement engagée pour défendre les intérêts des PME



Photo: mise à disposition

lors de la révision de loi et a obtenu satisfaction sur plusieurs points essentiels, notamment l'extension de la méthode de la dette fiscale nette. Le système a été durablement simplifié, la **charge administrative des assujettis réduite de 10%** selon les experts, la **procédure accélérée** et le **formalisme de la législation diminué**. Cependant, seule une réforme radicale de la TVA – soit l'introduction du taux unique et l'abolition de la plupart des exceptions – sera à même de simplifier durablement le système et de réduire les frais administratifs à la charge des contribuables.

L'usam s'est prononcée **résolument contre l'initiative** qui prévoyait de **remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie**. Le rejet de cette initiative en 2015 a épargné aux PME de nombreuses difficultés et des augmentations de coûts. Si l'initiative, mal conçue à la base, avait été acceptée, l'augmentation progressive de la taxe sur l'énergie aurait compromis le financement des tâches publiques et de la sécurité sociale, grevé les faibles revenus et abouti à de nombreuses délocalisations.

Instructions concernant l'estimation des titres

En 2008, la Conférence suisse des impôts (CSI) a furtivement modifié la circulaire 28 *Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune*. Cette modification aurait pu entraîner le **triplément de l'impôt sur la fortune pour plus de 50% des PME** dès 2011. L'usam a donc combattu les projets de la CSI en déposant avec succès plusieurs interventions parlementaires auprès des Chambres fédérales et des parlements cantonaux. **Suite à l'intervention de l'usam**, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) – instance supérieure de la CSI – a décidé de ne pas modifier la circulaire et par là même de **ne pas relever l'impôt sur la fortune pour une majorité des PME**.

Loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles

Le 27 septembre 2013, le Parlement a adopté la réforme de l'imposition des frais de formation



Photo: Fotolia

et de perfectionnement à des fins professionnelles. La réforme distingue sur le plan fiscal les frais de formation et de perfectionnement de ceux occasionnés jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme. Les personnes qui se forment et se perfectionnent pourront ainsi déduire leurs frais de manière illimitée. L'usam a pleinement soutenu la nouvelle loi, qui rend la formation professionnelle et continue plus attrayante dans les PME. **Le plafond de déductibilité fiscale étant supprimé, tous les travailleurs sont mis sur un pied d'égalité, indépendamment du fait que leur employeur assume ou non les frais de perfectionnement.**

Imposition forfaitaire

En 2014, l'usam a mené **avec succès** une campagne intensive **contre l'initiative pour**

l'abolition des forfaits fiscaux, dont l'acceptation aurait signifié l'imposition de nouvelles taxes et redevances à la classe moyenne et aux PME.

Fiscalité successorale

Fidèle à ses principes, l'usam a **combattu** en 2015 **l'initiative pour la réforme de la fiscalité successorale**. L'échec de cette initiative a permis d'éviter que les PME ne soient à nouveau imposées à un moment aussi crucial que celui d'une succession. D'après l'étude publiée en 2017 par Bisnode D&B sur les petites et moyennes entreprises suisses confrontées à des problèmes de succession, 74 744 PME devront être transmises à une nouvelle génération de propriétaires au cours des cinq prochaines années.

8. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique sociale et de la politique du marché du travail

Politique familiale

Au printemps 2013, l'usam s'est engagée en première ligne et avec succès **contre l'introduction d'une nouvelle base constitutionnelle** qui aurait donné à la Confédération des compétences et tâches supplémentaires en matière de politique familiale. Ce projet aurait inutilement modifié la répartition des rôles, efficace, entre la Confédération et les cantons. Selon des estimations prudentes, le rejet du projet par le souverain permet une économie de dépenses supplémentaires de 4 milliards de francs par année environ.

Assouplissement de la directive MSST

L'usam a été la seule et unique organisation de l'économie à intervenir de façon à ce que le champ d'application de la directive MSST (directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) soit restreint lors de sa révision. L'usam ayant menacé de boycotter tous les efforts entrepris en matière de sécurité au travail, la Commission fédérale pour la coordination de la sécurité au travail CFST a répondu à nos exigences. Selon les déclarations de la CFST, **la nouvelle orientation de la directive MSST place quelque 260 000 entreprises hors de son champ d'application**. Ces entreprises ont ainsi bénéficié d'un **allègement tant administratif que financier**.

Taux de cotisation des indépendants à l'AVS

Plusieurs projets ont tenté de **relever le taux de cotisation des indépendants dans l'AVS de 7,8% à 8,4%** et de supprimer l'échelle dégressive (des taux de cotisation encore plus bas pour les indépendants disposant de petits revenus). C'est notamment grâce à l'opposition vigoureuse de l'usam que ces projets ont toujours pu être écartés jusqu'ici. S'ils avaient été mis en œuvre, **les indépendants devraient aujourd'hui s'acquitter chaque année de 400 millions de francs de cotisations supplémentaires** (200 millions de francs pour la suppression des taux de cotisation plus bas et 200 millions de francs pour la suppression de l'échelle dégressive).

Révision de l'AI

Le lobbying exercé par l'usam a permis **d'éviter une révision 6b de l'assurance-invalidité**. Au lieu d'introduire des mesures d'économies efficaces, le projet prévoyait un mécanisme d'intervention qui, en cas de nouveaux déficits, aurait automatiquement relevé les cotisations salariales de 0,1%. L'échec de cette révision **évite aux cotisants des perceptions supplémentaires de plus de 300 millions de francs par année**.

Révision de la loi sur l'assurance-accidents

L'usam a joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un compromis entre les partenaires sociaux en vue de soumettre la loi sur l'assurance-accidents à une révision allégée, prévoyant notamment, en ce qui concerne les rentes de l'assurance-accidents versées à l'âge de l'AVS, de limiter raisonnablement les indemnités, actuellement excessives. Cette correction permet de **réduire de quelque 10 millions de francs les dépenses de la Suva et d'environ 5 millions celles des assureurs privés**, ce qui correspond approximativement, pour la Suva et les assureurs privés, à un volume de 0,25 à 0,5% des primes nettes. Une limite par événement a été fixée en ce qui concerne les événements majeurs. Il est ainsi possible de réduire sensiblement les frais de réassurance, et par conséquent les primes des assurés.

Neutralisation de revendications de gauche dans les campagnes de vote

L'intervention active de l'usam a permis de faire échouer en votation diverses revendications de gauche et syndicales et, par là même, de faire économiser d'importantes sommes aux employeurs. Une adoption de **l'initiative populaire de l'USS « pour un âge de l'AVS flexible »** en votation du 30 novembre 2008 aurait notamment engendré **1,5 milliard de francs de coûts supplémentaires**, dont la moitié à la charge des employeurs. L'usam a par ailleurs combattu l'initiative populaire **« 6 semaines de vacances pour tous »**, et donc non seulement empêché des dépenses supplémentaires de **6 milliards de francs par an**, mais aussi contribué à consolider le partenariat social exercé à travers les conventions collectives de travail.

Pas de développement des prestations de l'AVS

L'usam a obtenu une victoire remarquable dans sa lutte contre **l'initiative populaire AVS plus**

lancée par l'USS et **contre la réforme Prévoyance vieillesse 2020**. AVSpus voulait relever de 10% toutes les rentes AVS, ce qui aurait causé jusqu'à 5,5 milliards de francs de coûts supplémentaires. Quant à la réforme Prévoyance vieillesse 2020, elle prévoyait notamment de relever de 70 francs toutes les nouvelles rentes AVS et de fixer un plafond plus élevé pour les couples mariés. Ces deux mesures, à elles seules, auraient engendré, sur une longue durée, des coûts supplémentaires de 3,2 milliards de francs qui auraient dû être financés par une hausse des cotisations salariales. S'y seraient ajoutées de coûteuses mesures de compensation liées à l'abaissement du taux de conversion minimal LPP. Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, l'engagement sans réserve de l'usam a permis **d'éviter jusqu'à 5 milliards de francs de frais annuels supplémentaires**.

Assouplissement du marché du travail

Dans le domaine de la politique du marché du travail, l'usam n'a pas seulement joué un rôle structurant, mais a aussi fait front systématiquement à de nouvelles réglementations, soit en usant de son influence au Parlement, soit au sein d'organes paritaires. Elle a ainsi pris position avec **succès contre** une nouvelle extension des mesures d'accompagnement **FlaM**.

La 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage s'est caractérisée par un tour de vis, résultat du nouveau paradigme qui s'est fait jour en matière de politique sociale selon lequel c'est aux prestations des assurances sociales de s'adapter aux moyens disponibles et non l'inverse. Depuis des années, l'usam préconise la **mise en place d'un frein aux dépenses portant sur les prestations** des assurances sociales. En vue d'un assainissement durable de l'AVS, l'usam a conçu un **modèle d'adaptation échelonnée de l'âge de la retraite** compte tenu des possibilités financières de la prévoyance vieillesse obligatoire.

Suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, en 2014, l'usam s'est engagée – avec son propre projet – dans le sens d'une mise en application de la volonté populaire qui soit le plus favorable possible à l'économie. L'obligation d'annoncer les emplois vacants (entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018) est prévue pour les catégories professionnelles qui enregistreront un taux de chômage dépassant le seuil de 8% à partir du 1^{er} juillet 2018 et le

seuil de 5% à compter du 1^{er} janvier 2020. L'usam **s'est engagée avec succès pour que soit provisoirement appliquée une valeur seuil de 8% et pour que les charges administratives imposées aux entreprises concernées soient minimales**. Grâce à son action, notamment, l'employeur n'est pas tenu de motiver son refus d'engager un candidat proposé par l'ORP sur la base de la déclaration obligatoire des emplois vacants.

En 2017, l'usam a élaboré un **document de base** présentant des propositions concrètes en vue de **flexibiliser le droit du travail**, notamment en ce qui concerne la saisie du temps de travail, la réglementation des périodes de pause et de repos, ainsi que l'assouplissement du régime des jours de travail et de repos à l'exemple de celui pratiqué dans l'hôtellerie et la restauration.



Photo: mise à disposition

IV. Conclusions et perspectives

Les activités de l'usam et de ses alliés ont amené le Conseil fédéral à inscrire la réduction des coûts de la réglementation dans son propre agenda et à approfondir l'ensemble de la question à travers plusieurs rapports. Sur mandat du Parlement, il a établi et mis en œuvre son propre programme de réduction des coûts réglementaires. Contre sa volonté, il a été possible de dresser de premières barrières institutionnelles visant à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations.

L'influence qu'a opportunément exercée l'usam sur certains projets relevant de ses six dossiers prioritaires a permis de réduire le nombre de réglementations existantes et d'en éviter de nouvelles. Les succès démontrés représentent au total une économie annuelle nette dont le montant dépasse largement 10 milliards de francs: cet objectif de la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 est ainsi atteint. L'analyse montre toutefois qu'il est nettement plus difficile de réduire le nombre de réglementations existantes que d'en éviter de nouvelles. Cela ne diminue cependant en rien le bilan des succès de l'usam. Le profit obtenu en

empêchant la mise en place d'une nouvelle réglementation – laquelle supposerait encore tout un travail d'intégration au processus de production – est au moins aussi important que l'avantage de la suppression d'une réglementation existante. Pour éviter que de nouvelles réglementations ne fassent grimper les coûts, l'usam a élargi le contenu initial de la résolution en y ajoutant un frein aux coûts réglementaires.

Les succès de l'usam sont impressionnants. Mais un constat s'impose: endiguer durablement la propension des milieux politiques, des autorités et de l'administration à vouloir imposer de nouvelles réglementations est une chose que la plus grande organisation faïtière de l'économie suisse n'est pas encore parvenue à réaliser. Bien que des barrières institutionnelles aient déjà été mises en place, chaque jour voit s'échafauder de nouvelles lois et ordonnances, de nouvelles directives et prescriptions, de nouvelles statistiques et enquêtes. L'usam doit donc continuer son travail en vue de réduire les coûts de la réglementation. La nouvelle stratégie présentée au Congrès suisse des arts et métiers le 16 mai 2018 indique la voie à suivre.



usam – Numéro 1 des PME suisses

Schweizerischer Gewerbeverband

Union suisse des arts et métiers

Unione svizzera delle arti e mestieri

Schwarztorstrasse 26, case postale, 3001 Berne · téléphone 031 380 14 14, fax 031 380 14 15 · info@sgv-usam.ch

www.sgv-usam.ch |  @gewerbeverband |  www.facebook.com/usamsgv